

Royaume du Maroc



Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines
et du Développement Durable, chargé du Développement Durable

Plan Climat National

À horizon 2030





Elaboré et imprimé avec l'appui de :

Mandaté par :



Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



PN
UD
Maroc



Plan Climat National

À horizon 2030



TABLE DES MATIÈRES

6 • INTRODUCTION

12 • **PILIER 1 : ASSEoir UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE RENFORCÉE**

Chantier 1.1. Consolider la gouvernance climat et renforcer la concertation institutionnelle et sectorielle

Chantier 1.2. Renforcer le cadre juridique de lutte contre le changement climatique

Chantier 1.3. Renforcer les mécanismes de la coopération internationale et régionale

24 • **PILIER 2 : RENFORCER LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES**

Chantier 2.1. Protéger les ressources en eau, indispensables et en constante diminution

Chantier 2.2. Promouvoir un secteur agricole durable et résilient

Chantier 2.3. Assurer la conservation et l'adaptation des ressources halieutiques

Chantier 2.4. Réduire les effets du changement climatique sur la santé et le bien-être de la population



46 • **PILIER 3 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE**

Chantier 3.1. Décarboniser la production d'énergie et réussir la transition énergétique du Maroc

Chantier 3.2. Accélérer le développement des bâtiments performants

Chantier 3.3. Accompagner le développement d'une agriculture durable et raisonnée

Chantier 3.4. Inscrire l'Accélération Industrielle dans une trajectoire d'atténuation des effets du changement climatique

Chantier 3.5. Accompagner le secteur du transport et de la logistique dans leurs processus d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Chantier 3.6. Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire

Chantier 3.7. Amplifier le rôle central de la forêt en matière de stockage du carbone

68 • **PILIER 4 : INSCRIRE LES TERRITOIRES DANS LA DYNAMIQUE CLIMAT**

Chantier 4.1. Assurer le développement sobre et résilient des territoires

72 • **PILIER 5 : RENFORCER LES CAPACITÉS HUMAINES, TECHNOLOGIQUES ET FINANCIÈRES**

Chantier 5.1. Sensibiliser et mobiliser pour faire face, collectivement au changement climatique

Chantier 5.2. Doter le Plan Climat National de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre de ses mesures

Chantier 5.3. Promouvoir la formation, l'innovation et la recherche & développement pour un développement sobre et résilient

Chantier 5.4. Mobiliser les financements pour la mise en œuvre de la politique climatique

Chantier 5.5. Renforcer la connaissance, l'observation, la prévention et la gestion des risques climatiques

90 • **PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE**



INTRODUCTION

En raison de sa position géographique, le Royaume du Maroc est soumis à une grande vulnérabilité au changement climatique. Cette vulnérabilité aux impacts du changement climatique est grandissante vu la nature de ses principaux secteurs économiques et leurs dépendances aux ressources naturelles et hydriques fragilisées. Malgré son statut de faible émetteur des Gaz à Effet de Serre (GES), le Maroc a développé un leadership régional en matière de lutte contre le changement climatique.

A cet effet, le Royaume du Maroc a lancé une transition historique vers un nouveau modèle de développement plus respectueux de ses ressources à la fois humaines et naturelles en enclenchant le virage d'une croissance sobre et résiliente. La transition Marocaine s'opère à travers des chantiers structurants tels que, la politique énergétique ou encore l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau, la gestion durable des déchets solides et liquides, etc.

Pour réussir sa transition, le Maroc s'est engagé de manière volontariste à mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation. Cette volonté politique insufflée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, trouve aujourd'hui son ancrage dans la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, issue d'un processus de consultation et de concertation qui a concerné toutes les parties prenantes, ainsi que la Stratégie Nationale de Développement Durable. Cette volonté est en parfaite harmonie avec l'effort international et régional.

Les efforts du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique connaissent des contraintes institutionnelles, juridiques, financières et technologiques. Pour faire face à ces obstacles, le Maroc devrait s'inscrire dans un processus de consolidation de la gouvernance climatique, de structuration des projets d'adaptation et d'atténuation, de mobilisation des financements et de renforcement de la connaissance et de la surveillance. La structuration des projets d'adaptation et d'atténuation demeure clé pour réussir la mobilisation des acteurs et la levée de fonds suite à des montages financiers et économiques fiables et détaillés. Cette structuration permet également de faciliter le suivi régulier des projets et leurs composantes.

Le présent Plan Climat National 2030 constitue le socle de coordination et le cadre de développement d'une politique climatique à moyen et long terme permettant de répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique dans le contexte Marocain.

Pour assurer une cohérence dans sa conception, le Plan Climat National devrait apporter une réponse concrète aux engagements nationaux et internationaux du Maroc. L'ambition du Royaume pour atténuer ses émissions de Gaz à Effet de Serre et réussir ses efforts d'adaptation des secteurs vulnérables se base essentiellement sur les mesures inscrites au niveau des différentes politiques sectorielles. Ainsi, le Plan Climat National devrait intégrer, à minima les objectifs stratégiques suivants :

- Atteindre 52 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030 ;
- Réduire la consommation d'énergie de 15 % à l'horizon 2030 ;
- Réduire de façon importante les subventions publiques aux combustibles fossiles ;
- Augmenter le volume de mobilisation des ressources en eau ;
- Soutenir le taux de reboisement et de reforestation ;
- Optimiser les techniques d'irrigation ;
- Augmenter le taux de valorisation des déchets solides et liquides ;
- Renforcer les programmes de renouvellement des véhicules ;
- Assurer l'installation des équipements économes et performants au niveau des bâtiments ;
- Veiller à la mise en place et à l'efficacité du programme national de bio-surveillance.

Par ailleurs, les chantiers inscrits au niveau du présent plan auront des implications budgétaires très importantes pour les secteurs socio-économiques marocains ainsi que la réussite du défi international de lutte contre le changement climatique. Les engagements internationaux en matière d'adaptation et d'atténuation ne peuvent être atteints sans un appui substantiel de la communauté internationale, une implication du secteur financier national et une harmonisation de l'allocation des ressources. La mobilisation de la communauté internationale et les acteurs nationaux est conditionnée par l'élaboration d'une feuille de route transparente et la structuration d'un portefeuille de projets complet et cohérent avec les attentes et enjeux de chaque partie prenante.

Le processus de lutte contre le réchauffement climatique est un engagement national volontaire

« Le Royaume du Maroc, fidèle à ses engagements climatiques, a mis en place une politique nationale intégrée pour préserver l'environnement, faire face aux effets du changement climatique et atténuer les émissions des gaz à effet de serre »

« ... Nous aspirons également à l'adoption des procédures et des mécanismes d'opérationnalisation de l'Accord de Paris, dont l'adoption d'un plan d'action pour la période pré-2020 en matière de réduction des émissions, d'adaptation, de financement, de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de transparence, notamment en faveur des pays en développement, des pays les moins avancés d'Afrique et d'Amérique latine et des petits Etats insulaires »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris

onscient de cette situation, le Maroc s'est engagé volontairement et résolument dans un processus de lutte contre le réchauffement climatique en définissant progressivement sa propre vision tout en se conformant aux décisions prises collectivement au niveau international.

Cette volonté politique est aujourd'hui incarnée par la Constitution de 2011 du royaume, qui lui a donné un nouvel élan en faisant du développement durable un droit pour tous les citoyens et en instituant de nouveaux instruments de gouvernance démocratique.

Concernant ses engagements internationaux, le Royaume a procédé à la signature de la CCNUCC en 1992. Depuis sa ratification en 1995, il n'a cessé de contribuer activement à divers travaux pour la lutte contre le changement climatique. Le Royaume est également signataire du Protocole de Kyoto en 1997 et l'a ratifié en 2002. Il a abrité aussi la 7ème Conférence des Parties (COP7) en 2001 et la COP 22 en 2016 et a ratifié l'accord de Paris le 21 septembre 2016. L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C ».

Le Maroc a présenté au secrétariat de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Malgré sa faible responsabilité dans le problème du changement climatique, le Maroc a défini des engagements clairs, avec la conviction que les ambitions mondiales pour s'attaquer au problème du changement climatique appellent à un engagement conséquent de toutes les nations en matière d'atténuation et d'adaptation.

La CDN du Maroc marque son engagement à réduire ses émissions de GES en 2030 de 42 % selon un scénario «cours normal des affaires ». La réalisation de l'engagement du Maroc ne sera assurée que si le Royaume accède à de nouvelles sources de financement et à un appui additionnel par rapport à celui mobilisé au cours des dernières années.

L'objectif affiché par le Royaume permettrait la réduction cumulée de 523,5 Mt éq-CO² à horizon 2030. Cet engagement nécessitera la mobilisation d'un investissement global de l'ordre de 50 milliards de dollars américains, dont 24 milliards sont conditionnés par un appui international grâce aux nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Le Maroc renforce sa politique climatique par l'élaboration de son Plan Climat National, à horizon 2030

Convaincu de la responsabilité collective de lutte contre les changements climatique et motivé par un engagement responsable et juste pour le bien de l'ensemble de notre planète, le Maroc élabore son Plan Climat National, à horizon 2030.

La conception du Plan Climat National est le fruit d'un diagnostic détaillé de la vulnérabilité des écosystèmes Marocains ainsi qu'une analyse approfondie des plans et politiques sectoriels. Ce plan se base également sur les directives et recommandations formulées par les différents organismes internationaux.

En raison de la vulnérabilité des écosystèmes Marocain, le Plan National Climat 2030 (PCN 30) doit, en priorité, assurer l'adaptation des secteurs et ressources clés au changement climatique.

En matière d'atténuation, la réalisation des engagements du Maroc sera assurée grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie. Le présent PCN30 consolidera les objectifs d'atténuation de toutes les stratégies et tous les plans d'action sectoriels, touchant notamment les domaines de l'énergie, l'agriculture, du transport, des déchets, des forêts, de l'industrie et de l'habitat.

Le Plan Climat National 2030 confirme la vision nationale pour « Rendre son territoire et sa civilisation plus résilients face au changement climatique tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone »

L'engagement du Maroc à relever les défis du XXI^e siècle est marqué par la définition du développement durable, en tant que vrai projet de société et un nouveau modèle de développement sous l'impulsion éclairée de SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI.

La vision nationale de la politique climatique est en parfaite adéquation avec les principes fondamentaux du développement durable. Elle repose essentiellement sur le cadre stratégique de la Stratégie Nationale de Développement durable et se base sur des référentiels institutionnels clairs qui consacrent le développement durable.

5 piliers stratégiques renforcent la politique climatique pour garantir la réalisation de la vision nationale

Le Plan Climat National traite des mesures et projets d'adaptation des écosystèmes et secteurs clés du Maroc. Il coordonne également les différentes initiatives sectorielles en matière d'atténuation des effets du changement climatique.

Par ailleurs, la réalisation des engagements nationaux et internationaux nécessite le renforcement de la gouvernance de la politique climatique au Maroc.

La gouvernance climatique et les plans d'atténuation et d'adaptation devraient être complétés par des mesures de renforcement de capacités touchant le système de contrôle, de surveillance et de conduite du changement auprès de la population Marocaine.

Le Plan Climat National traite de manière détaillée une des contraintes majeures de l'exécution de la politique climatique et définit les principales orientations à suivre pour garantir la mobilisation des fonds nécessaires pour la concrétisation des projets d'adaptation et d'atténuation.



5 Piliers Stratégiques



22 Chantiers Stratégiques



68 Mesures de mise en oeuvre



Un programme d'action cohérent

Les piliers stratégiques du Plan Climat National 2030 sont donc :

Pilier 1 : Asseoir une gouvernance climatique renforcée

Pilier 2 : Renforcer la résilience face aux risques climatiques

Pilier 3 : Accélérer la transition vers une économie sobre en carbone

Pilier 4 : Inscrire les territoires dans la dynamique climat

Pilier 5 : Renforcer les capacités humaines, technologiques et financières

La consistance du PCN30 repose essentiellement sur les mesures et orientations de la Stratégie Nationale de Développement Durable, la CDN du Maroc et les différentes stratégies sectorielles.





PILIER 1 :
**ASSEOIR UNE GOUVERNANCE
CLIMATIQUE RENFORCÉE**

Chantier
stratégique

1

CHANTIER 1.1. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE CLIMAT ET RENFORCER LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE ET SECTORIELLE

Mesure 1.1.1. Renforcer la gouvernance climat au niveau national

Mesure 1.1.2. Asseoir les principes de concertation et de coordination autour de la vision nationale de lutte contre le changement climatique

Mesure 1.1.3. Faire de l'exemplarité de l'Etat un levier pour la mise en œuvre de la politique climatique nationale

Mesure 1.1.4. Concevoir les modalités d'exécution, suivi et évaluation du Plan Climatique National 2030

Chantier
stratégique

2

CHANTIER 1.2. RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 1.2.1. Poursuivre les réformes réglementaires du secteur de l'eau et renforcer le cadre juridique sur les changements climatiques

Mesure 1.2.2. Accompagner la transition énergétique par un arsenal législatif complet et adéquat

Mesure 1.2.3. Parachever le cadre réglementaire de protection de la biodiversité et renforcer le contrôle et les sanctions

Mesure 1.2.4. Elaborer les textes réglementaires nécessaires à la réussite d'une économie circulaire et la protection contre la pollution

Chantier
stratégique

3

CHANTIER 1.3. RENFORCER LE MÉCANISME DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Mesure 1.3.1. Promouvoir la politique nationale sur la scène internationale

Mesure 1.3.2. Renforcer l'ambition climatique Africaine

Mesure 1.3.3. Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans les nouveaux accords commerciaux





CHANTIER 1.1. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE CLIMAT ET RENFORCER LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE ET SECTORIELLE

La notion de gouvernance constitue un mode de gestion qui implique la concertation et qui doit faciliter la prise de décision. La gouvernance du climat est l'enjeu principal pour la réussite des mesures d'atténuation et d'adaptation prises face au changement climatique

Le Maroc dispose d'un dispositif institutionnel favorable à la gouvernance climatique nationale. Etant donné la multiplication et l'interdépendance des responsabilités des départements ministériels qui interviennent dans la conception et l'élaboration de la politique nationale climatique, il est impératif d'assurer une bonne coordination institutionnelle et sectorielle. Dans ce sens, le Plan Climat National 2030 constitue le socle de coordination des différentes mesures et initiatives entamées pour la lutte contre le changement climatique et se veut un instrument politique structurant, dynamique, participatif et flexible pour asseoir les fondamentaux d'une croissance verte résiliente au changement climatique.

La gouvernance de la politique climatique devrait également être renforcée en dotant le pays d'une Commission Nationale du changement climatique, relevant de l'autorité gouvernementale chargée du développement durable.

La Commission Nationale du changement climatique serait présidée par l'autorité gouvernementale chargée du développement durable et se composerait des représentants des administrations publiques, du secteur privé, du secteur associatif et des universités. En outre, cette Commission comprendrait des sous-commissions chargées des questions relatives aux négociations, à la vulnérabilité, à l'adaptation au changement climatique, à l'atténuation aux émissions de gaz à effet de serre et à la finance climat.

En plus de son rôle de planification et de coordination stratégique, l'État doit montrer l'exemple et mettre en œuvre dans ses propres services la démarche qu'il appelle de ses vœux et qu'il recommande à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Une politique climatique nationale est avant tout un processus continu qui s'appuie sur des enjeux communément acceptés et des objectifs à atteindre. Pour assurer la réalisation des engagements nationaux et internationaux, il s'agit de mettre sur pied une trajectoire progressive qui permet une mise en œuvre effective et réelle des chantiers identifiés. Les chantiers identifiés dans le cadre du Plan National Climat 2030 sont des chantiers déjà planifiés ou en cours de mise en œuvre, il s'agit de les sécuriser. Pour ce faire et compte tenu de leur impact en matière d'adaptation et d'atténuation, il est nécessaire de concevoir un dispositif de suivi et évaluation pertinent et adapté.

Mesure 1.1.1. Renforcer la gouvernance climat au niveau national

- Doter la politique climatique nationale d'une Commission Nationale du changement climatique (CNCC) chargée de l'élaboration et le pilotage de la politique nationale relative au changement climatique. Cette commission sera également chargée de la coordination et le suivi-évaluation des engagements nationaux et internationaux.
- Examiner l'opportunité de la mise en place d'un Fonds Climatique National
- Institutionnaliser le Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNI-GES) et donner au système de reporting climatique plus d'envergure et de poids à l'échelle nationale ainsi que vis-à-vis des instances climatiques internationales telles que la CCNUCC.



Mesure 1.1.2. Asseoir les principes de concertation et coordination autour de la vision nationale de lutte contre le changement climatique

- Mettre la concertation institutionnelle et la coordination sectorielle au cœur du processus de prise de décision et promouvoir la convergence des plans d'actions relative à la politique climat
- Adopter une approche participative lors de la planification, pilotage, suivi et évaluation de la politique climatique nationale
- Veiller au renforcement institutionnel des unités chargées de la coordination de la politique climat au niveau central, sectoriel et territorial
- Renforcer la prise en compte du changement climatique dans les politiques sectorielles
- Renforcer la participation des ONG dans la planification, le pilotage et le suivi de la politique climatique
- Intégrer la recherche scientifique dans le processus de prise de décision politique

Mesure 1.1.3. Faire de l'exemplarité de l'Etat un levier pour la mise en œuvre de la politique climatique nationale

- Généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics
- Inscrire les établissements publics dans la logique de gestion et valorisation des déchets, de l'économie d'eau et de l'énergie
- Développer l'exemplarité des acteurs publics en matière de mobilité sobre





Mesure 1.1.4. Concevoir les modalités d'exécution, suivi et évaluation du Plan Climatique National 2030

- Harmoniser les modalités de suivi et de pilotage des engagements nationaux et internationaux du Maroc à travers la mise en place d'instance de suivi, rattachées à la CNCC
- Concevoir un tableau de bord de suivi national des chantiers de lutte contre le changement climatique, regroupant les indicateurs de suivi des chantiers ainsi que les différents objectifs définis et communiqués
- Systématiser les reportings périodiques relatifs aux chantiers de lutte contre le changement climatique et instaurer des cycles réguliers d'évaluation permanente des réalisations



CHANTIER 1.2. RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La bonne gouvernance du Plan Climat National 2030 ne peut être efficace sans le renforcement d'un dispositif réglementaire adéquat. Ce dispositif devrait renforcer les moyens de contrôle des activités à fortes externalités négatives, tout en favorisant le développement de nouvelles techniques sobres.

L'arsenal législatif est relativement complet, mais ses processus de suivi et de contrôle d'application nécessitent d'être renforcés pour assurer une application rigoureuse. Par ailleurs, certaines lois clés en matière de protection de l'environnement doivent être parachevées, renforcées ou créées.

Mesure 1.2.1. Poursuivre les réformes réglementaires du secteur de l'eau et renforcer le cadre juridique sur les changements climatiques

- Elaborer un projet de loi sur les changements climatiques.
- Intégrer les domaines non couverts par la loi, notamment : l'économie d'eau
- Compléter l'élaboration et l'approbation des décrets et arrêtés.

Mesure 1.2.2. Accompagner la transition énergétique par un arsenal législatif complet et adéquat

- Elaborer le décret permettant l'injection de l'électricité à base d'énergies renouvelables dans le réseau basse tension
- Accélérer l'adoption des décrets relatifs à l'EE, notamment les décrets relatifs à :
 - » Les performances énergétiques minimales (MEPS) des 5 équipements retenus (moteurs, transformateurs, réfrigérateurs, lampes et climatiseurs split)
 - » Les audits énergétiques obligatoires et accréditation des auditeurs
- Etendre les performances énergétiques minimales MEPS à d'autres équipements énergétiques
- Définir les modalités réglementaires d'obligation de programmation d'actions de maîtrise aux producteurs de l'énergie électrique

Mesure 1.2.3. Parachever le cadre réglementaire de protection de la biodiversité et renforcer le contrôle et les sanctions

- Opérationnaliser les lois qui suivent et publier leurs textes d'application :
 - » Loi 22-07, relative aux aires protégées.
 - » Loi 29-05 sur les espèces menacées, fragiles et vulnérables (loi CITES).
 - » Loi 113-13 relative à la transhumance pastorale, et à l'aménagement et à la gestion des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux ;
- Compléter la loi 22-07 et intégrer de nouvelles catégories afin d'assurer au mieux la conservation des aires protégées.
- Élargir les axes de la loi 22-07 de la classification des aires protégées à des dispositifs de conservation et de valorisation durables de ces aires.
- Établir « la liste rouge » complète des espèces de faune et flore menacées et en danger.
- Actualiser la loi forestière du 10 octobre 1917, afin de répondre au mieux aux impératifs de la conservation et de la protection de la biodiversité.
- Actualiser le dahir de 1976 relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière ;
- Généraliser les dispositions de la loi 15-10 relative à la préservation des écosystèmes halieutiques pour inclure l'ensemble de la biodiversité marine.
- Elaborer les textes d'application de la loi n° 81-12 relatif au littoral.
- Renforcer les moyens de contrôles et réviser/actualiser les sanctions en relation avec les dommages causés à la biodiversité.
- Elaborer les valeurs limites spécifiques à chaque secteur

Mesure 1.2.4. Elaborer les textes réglementaires nécessaires à la réussite d'une économie circulaire et la protection contre la pollution

- Réviser la loi 23-12 (modifiant la loi n°28-00 relative à la gestion des déchets ménagers) afin d'intégrer l'obligation de la valorisation des déchets ménagers. L'objectif étant de renforcer la réduction des déchets à la source, l'instauration d'un système de collecte sélectif des déchets et la promotion des techniques de valorisation des déchets.
- Elaborer une circulaire ministérielle portant sur la nécessité d'adoption et de la finalisation des plans directeurs préfectoraux ou provinciaux de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Elaborer un décret/arrêté pour fixer les conditions et prescriptions techniques de gestion des déchets en absence de plans préfectoraux ou provinciaux
- Actualiser les textes d'application de la loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air





CHANTIER 1.3. RENFORCER LES MÉCANISMES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

« ... Au nom du destin commun, et au nom de notre responsabilité historique, J'engage toutes les parties à œuvrer pour donner corps à notre attachement aux valeurs de justice et de solidarité à travers : la possibilité offerte aux pays du sud, et plus particulièrement aux pays les moins avancés et aux Etats insulaires, de bénéficier d'un soutien financier et technique urgent leur permettant de renforcer leurs capacités et de s'adapter au changement climatique »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la COP 22 à Marrakech

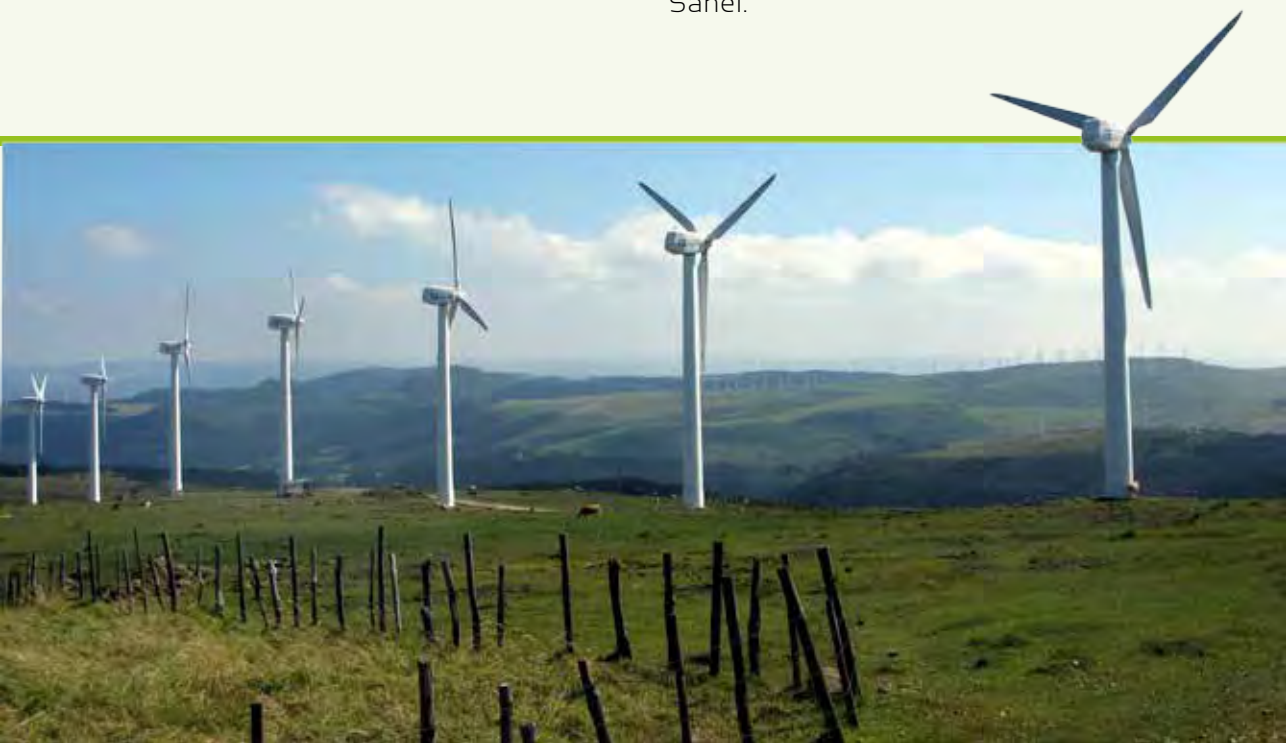


Étant un bien commun, la protection de la planète des effets du changement climatique pose un problème d'action collective. L'Accord de Paris, qualifié d'accord historique, a insufflé une nouvelle dynamique et un changement de paradigme à plus d'un titre à la politique internationale de lutte contre le changement climatique. La mise en œuvre de cet accord reconnaît une responsabilité partagée mais différenciée des Etats. La contribution de chacun est évaluée en fonction de sa capacité et son contexte. Sur la scène internationale, le niveau de développement et les besoins spécifiques des pays particulièrement vulnérables est pris en compte dans le cadre des axes de coopération bilatérale et multilatérale. A cet égard, outre les engagements financiers, les pays développés devront faciliter les transferts de technologie, et plus largement l'adaptation à une économie dé-carbonée. Le Maroc, conformément à ses engagements au niveau international, a mis en place les fondements visant à instaurer le développement durable à travers plusieurs réformes politiques, institutionnelles, juridiques et socio-économiques.



Le cadre législatif en la matière est conforme au droit international et au diapason des engagements de la communauté et conventions internationales. Le Maroc continue à soutenir les efforts internationaux pour faire face au défi climatique et faire des problématiques climatiques en Afrique une priorité. L'engagement du Maroc à sensibiliser la communauté internationale en vue d'agir en faveur de l'Afrique s'est manifesté par plusieurs initiatives pertinentes, en particulier l'Initiative de Sa Majesté le Roi, Que Dieu L'Assiste, de convoquer le Premier Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale, en marge de la COP 22 en novembre 2016.

Ce Sommet fut une occasion de coordonner les actions des pays africains dans ce domaine et d'engager la réalisation de plusieurs initiatives et la création de trois commissions climatiques africaines. Par son leadership continental, le Maroc s'est mobilisé pour que l'Afrique adopte et réalise ses engagements en matière d'atténuation et d'adaptation des effets du changement climatique. Cet accompagnement s'est concrétisé en particulier par la participation effective dans le processus de l'opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ainsi que dans la prise en charge des études de faisabilité pour la finalisation du Plan d'Investissement Climat de la Commission de la Région du Sahel.



Mesure 1.3.1. Promouvoir la politique nationale sur la scène internationale

- Définir un cadre de coopération (gouvernance, procédures, mécanismes de suivi) clair pour adresser l'ensemble des problématiques relatives au développement durable afin de tirer le meilleur parti des opportunités offertes par la coopération multilatérale et bilatérale
- Améliorer la visibilité du Plan Climat National 2030 au niveau international afin de développer des partenariats facilitant sa mise en œuvre
- Assurer une contribution active aux manifestations et négociations internationales sur le climat
- Encourager les ministères concernés d'inscrire les domaines en relation avec le changement climatique dans toutes les actions de coopération bilatérale.
- Renforcer la participation Marocaine dans les appels à projets européens H2020 et Horizon Europe (2021-2027) dans les domaines en relation avec le changement climatique

Mesure 1.3.2. Renforcer l'ambition climatique Africaine

- Appuyer les programmes de coopération internationale visant le renforcement de capacités et la consolidation de la gouvernance climat en vue d'une réelle prise en charge des problématiques Africaine de lutte contre le changement climatique
- Soutenir le développement et la valorisation des expertises et techniques locales afin de développer des solutions innovantes, dans le domaine de la lutte contre le changement climatique
- Concevoir un programme d'échanges et de transfert de compétences Marocaines pour être le leader Climat au niveau régional (notamment en matière des énergies renouvelables, gestion de l'eau, agriculture durable et résiliente, gestion des déchets, etc.)

Mesure 1.3.3. Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans les nouveaux accords commerciaux

- Lancer une réflexion nationale et transversale sur la prise en compte dans les accords commerciaux des enjeux d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique





PILIER 2 :
**RENFORCER LA RÉSILIENCE FACE
AUX RISQUES CLIMATIQUES**

Chantier
stratégique

1 CHANTIER 2.1. PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU, INDISPENSABLES ET EN CONSTANTE DIMINUTION

Mesure 2.1.1. Assurer la gestion de la demande et de la valorisation de l'eau

Mesure 2.1.2. Assurer la gestion et le développement de l'offre en eau

Mesure 2.1.3. Réduire la vulnérabilité et développer l'adaptation des ressources en eau dans les milieux naturels et les zones fragiles

Chantier
stratégique

2 CHANTIER 2.2. PROMOUVOIR UN SECTEUR AGRICOLE DURABLE ET RÉSILIENT

Mesure 2.2.1. Adapter les techniques d'irrigation aux effets du changement climatique

Mesure 2.2.2. Améliorer la résilience de l'eau agricole

Mesure 2.2.3. Soutenir la couverture du secteur agricole contre les effets du changement climatique

Chantier
stratégique

3 CHANTIER 2.3. ASSURER LA CONSERVATION ET L'ADAPTATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Mesure 2.3.1. Réduire la vulnérabilité des ressources halieutiques et du milieu marin

Mesure 2.3.2. Assurer le développement d'un secteur de pêche et aquaculture durable

Chantier
stratégique

4 CHANTIER 2.4. RÉDUIRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

Mesure 2.4.1. Développer la veille sanitaire liée aux effets du changement climatique (SNDD/ Stratégie sectorielle / CDN)

Mesure 2.4.2. Renforcer le système de surveillance épidémiologique et prévenir les risques sanitaires liés aux effets du changement climatique (SNDD/ Stratégie sectorielle)

Mesure 2.4.3. Renforcer l'accès aux soins pour la population des milieux vulnérables

Chantier
stratégique

5 CHANTIER 2.5. RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Mesure 2.5.1. Renforcer les politiques de conservation et de réhabilitation de la biodiversité et des zones humides

Mesure 2.5.2. Développer l'adaptation des écosystèmes forestiers au Maroc

Mesure 2.5.3. Renforcer la résilience du littoral pour faire face aux changements climatiques (PNL)

Mesure 2.5.4. Préserver les zones oasiennes et les zones désertiques

Mesure 2.5.5. Renforcer la résilience des zones de montagne

Mesure 2.5.6. Améliorer la gestion durable des écosystèmes naturels

Mesure 2.5.7. Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols

Chantier
stratégique

6 CHANTIER 2.6 RENFORCER L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE BASE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 2.6.1. Évaluer l'impact du changement climatique sur les infrastructures de base

Mesure 2.6.2. Préparer des stratégies de réponse adaptées et progressives aux problématiques du changement climatique, globales et territoriales



CHANTIER 2.1. PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU, INDISPENSABLES ET EN CONSTANTE DIMINUTION

« C'est dans cette perspective, celle du réalisme, de l'anticipation et de l'action que Je voudrais évoquer ici la stratégie que le Royaume du Maroc met en œuvre depuis plus d'un demi-siècle. A commencer par l'eau, source de vie et obsession quotidienne et vitale pour chaque marocain. Que serait devenu le Maroc, à cet égard, sans la politique des barrages, choix pionnier et visionnaire mis en œuvre depuis le début des années 60 par Notre Auguste Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu Le garde en Sa Sainte Miséricorde...

Grâce à cette politique, le Maroc fait face aux effets de la sécheresse, alors que dans certains pays développés un simple retard saisonnier dans les pluies suscite une alerte qualifiée de sécheresse exceptionnelle et aigue. L'engagement du Royaume s'est également traduit par le développement des bassins-versants, qui permettent de canaliser l'eau, sans détruire ni déstabiliser les écosystèmes ... »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la COP24

Conscient de sa dépendance à l'eau, le Maroc s'est depuis longtemps adapté à la rareté de cette ressource en mettant en place une politique de barrages bien avant que la problématique du changement climatique ne se pose avec acuité et s'affirme à l'échelle internationale.

En raison de ses spécificités, le Maroc présente un secteur de l'eau très vulnérable. Cette ressource est tributaire des précipitations, qui sont actuellement vulnérables à la variabilité spatiale et temporelle du climat ainsi qu'au changement climatique. Depuis près de 40 années, les ressources en eau connaissent une baisse substantielle en raison des impacts négatifs du changement climatique et de l'augmentation de la demande domestique et celle des secteurs économiques.



Le potentiel hydrique au Maroc est évalué à 22 milliards de m³ par an, soit une disponibilité en eau inférieure à 700 m³/habitant/an, plaçant ainsi le Maroc parmi les pays ayant le moins de ressources en eau par habitant. Avec une projection à 38 millions d'habitants en 2030 et malgré les efforts en matière de construction d'ouvrages hydrauliques et d'accès aux ressources non conventionnelles, cette disponibilité en eau est estimée à moins près de 500 m³ à l'horizon 2030 sous la pression du changement climatique, de la croissance démographique et de l'augmentation des activités économiques.

Cette situation est plus inquiétante, d'après l'analyse des projections effectuées sur des bassins hydrauliques représentatifs. L'analyse de l'évolution des disponibilités en eau par habitant marque le risque d'une forte pénurie en eau à l'horizon 2050.

L'importance des coûts de mobilisation et la détérioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines amplifient la vulnérabilité du secteur de l'eau. La demande croissante de la population et des secteurs économiques ne pourra être satisfaite par les ressources en eau conventionnelles.

Le développement des ressources en eau non conventionnelles (par exemple, le dessalement de l'eau de mer, la déminéralisation des eaux saumâtres, la réutilisation des eaux usées épurées et la collecte des eaux pluviales) devient une nécessité incontournable pour le Maroc.

Mesure 2.1.1. Assurer la gestion de la demande et de la valorisation de l'eau

- Appuyer la reconversion à l'irrigation localisée, permettant de dégager un potentiel de 2 Milliards m³/an avec un rythme de conversion de 44 000 ha/an
- Améliorer les rendements des réseaux d'adductions vers les périmètres irrigués pour escompter un potentiel d'environ 400 millions de m³ par an
- Adopter une tarification basée sur un comptage volumétrique à terme
- Assurer la substitution des prélèvements d'eau souterraine des nappes surexploitées (85 millions de m³/an) par des prélèvements à partir des eaux de surface, à horizon 2020
- Développer le raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain à 80 % en 2020 et à 100% en 2030



Mesure 2.1.2. Assurer la gestion et le développement de l'offre en eau

- Poursuivre et intensifier les projets de modernisation des réseaux d'irrigation pour améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole
- Appuyer la recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 180 millions de m³/an
- Développer les projets de réutilisation des eaux usées pour atteindre un volume mobilisé de 325 million de m³ à horizon 2030
- Accélérer la construction des barrages pour atteindre une capacité de stockage de 25 milliards de m³
- Soutenir les projets de dessalement des eaux de mer et la déminéralisation des eaux saumâtres pour atteindre une capacité minimale de 500 millions de m³ par an
- Coupler les projets de dessalement de l'eau de mer à destination agricole avec l'utilisation des énergies renouvelables.
- Développer les projets de réutilisation des eaux usées, pour atteindre une capacité de 325 milliards de m³, destiné à l'arrosage des golfs et des espaces verts et dans l'irrigation des cultures qui s'y apprêtent.
- Assurer le transfert de l'eau du Nord vers le Sud
- Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable pour atteindre une moyenne nationale de 80%, à horizon 2030
- Soutenir les efforts de collecter des eaux pluviales

Mesure 2.1.3. Réduire la vulnérabilité et développer l'adaptation des ressources en eau dans les milieux naturels et les zones fragiles

- Soutenir le plan d'actions de sauvegarde et reconstitution des nappes, ainsi que les bassins versants, oasis et zones humides
- Généraliser les plans de gestion de sécheresse par bassin hydraulique
- Prendre en compte les risques climatiques liés aux inondations et à la sécheresse
- Protéger les retenues d'eau notamment les barrages et améliorer la recharge des réserves en eau souterraine et ce, dans 33 bassins versants prioritaires



CHANTIER 2.2. PROMOUVOIR UN SECTEUR AGRICOLE DURABLE ET RÉSILIENT

L'agriculture Marocaine occupe une position centrale, au regard de ses principaux apports socio-économiques. Le contexte actuel marqué par les spécificités des Superficies Agricoles Utiles (SAU), les enjeux de sécurité alimentaire, la hausse des cours des intrants, couplés aux effets du changement climatique, augmente la vulnérabilité de ce secteur de 1er rang.

Les effets du changement climatique sont déjà constatés au Maroc vu que la grande majorité des terres agricoles ne sont pas irriguées. Les périodes de sécheresse subies par le secteur agricole Marocain ont causé des impacts considérables sur les principales productions agricoles, et donc sur l'économie du pays et le niveau de vie des communautés, notamment en milieu rural. Par ailleurs, l'augmentation de la température moyenne a également réduit l'aire géographique de répartition de nombreuses espèces arboricoles d'intérêt économique.



De nombreuses recherches scientifiques constatent la vulnérabilité de la sécurité alimentaire future du Royaume, en raison des impacts potentiels du changement climatique sur le secteur agricole. En effet, le changement climatique diminuera de façon substantielle les possibilités d'irrigation et les rendements agricoles des cultures et réduira l'aire géographique des espèces d'arbres fruitiers et des cultures essentielles pour garantir la sécurité alimentaire des Marocains.

De manière indirectes, le changement climatique impacte sévèrement le secteur agricole Marocain, par la dégradation des ressources naturelles vitales à l'agriculture, notamment l'eau, les sols et l'agro-biodiversité.

De plus, le changement climatique accroît le phénomène de désertification des terres de parcours, qui couvrent 82% des terres arides du Maroc. Ces parcours subissent actuellement une dégradation des ressources phyto-génétiques, d'origine climatique et anthropique, impliquant la désertification du pays et la diminution des ressources fourragères.

Mesure 2.2.1. Adapter les techniques d'irrigation aux effets du changement climatique

- Améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole et rationaliser la consommation d'eau
- Convertir les techniques d'irrigation existantes en irrigation localisée, sur une superficie globale de 550 000 hectares, à horizon 2020
- Développer le Partenariat Public-Privé pour la délégation du service public de l'eau d'irrigation
- Garantir l'aménagement hydroagricole des périmètres associés aux barrages avec une superficie de près de 160 000 hectares, à horizon 2020
- Étendre l'irrigation localisée et économe en eau, à de nouveaux périmètres agricoles, sur une superficie de 260 000 hectares, à horizon 2030
- Equiper et moderniser les réseaux d'irrigation sur 290 000 hectares, à horizon 2030
- Mettre en place des mesures pour réduire les pertes en eau par évaporation au niveau des bassins réservés au système d'irrigation localisée



Mesure 2.2.2. Améliorer la résilience de l'eau agricole

- Activer les plans de sécheresse par bassins hydrauliques
- Généraliser les contrats de nappe et renforcer les moyens pour leur mise en œuvre
- Promouvoir la collecte des eaux pluviales comme technique d'adaptation au changement climatique
- Développer des programmes de sensibilisation aux pratiques de gestion et d'adaptation du secteur agricole



Mesure 2.2.3. Soutenir la couverture du secteur agricole contre les effets du changement climatique

- Assurer une veille stratégique en matière de changement climatique afin d'identifier, cartographier et réduire les vulnérabilités à travers la promotion des mécanismes et outils d'avertissement agricole et de prévision des récoltes.
- Promouvoir l'agriculture de conservation et biologique pour renforcer l'adaptation et l'atténuation au changement climatique
- Renforcer la recherche agronomique pour améliorer la résilience du secteur agricole en milieu vulnérable.
- Améliorer le paysage agricole, en favorisant les plantations arboricoles et pastorales, de manière à augmenter les synergies entre adaptation et atténuation du changement climatique, et améliorer les services écosystémiques et le cadre de vie des populations locales.
- Renforcer le taux de couverture de l'assurance agricole à travers le programme de l'assurance agricole subventionné par l'Etat offrant aux agriculteurs l'assurance multirisque climatique pour les céréaliers et les légumineuses, l'arboriculture fruitière et l'olivier.



CHANTIER 2.3. ASSURER LA CONSERVATION ET L'ADAPTATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

« ... Le Maroc a en outre mis en place et défendu, non sans difficultés, lors des négociations avec ses partenaires, une politique de pêche responsable pour protéger ses ressources halieutiques ... »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la COP24

Situé à la pointe nord-ouest de l'Afrique, délimité sur deux côtés par la Mer et bénéficiant de conditions hydro climatiques favorables, le Maroc est un pays dont la vocation maritime est naturellement forte. Le Maroc dispose d'un patrimoine halieutique important qui lui confère le statut de puissance halieutique.

Ce secteur créateur de richesse pour le Royaume, est considéré comme l'un des plus vulnérables au changement climatique. Cette vulnérabilité est due à la sensibilité au changement climatique des zones fortement poissonneuses et aux moyens économiques limités des communautés concernées.

Les écosystèmes côtiers et marins font l'objet de plusieurs problématiques liées à la surpêche, l'urbanisation et littoralisation, les rejets des eaux usées industrielles et domestiques, les déchets solides des navires, les pollutions accidentelles et les dégazages des navires en haute mer. Les principaux impacts sont la réduction qualitative et quantitative des ressources halieutiques, notamment les crustacés, les coquillés, les mollusques et les espèces benthiques.

Le changement climatique constitue une menace additionnelle, directe et indirecte, pour les écosystèmes océaniques et côtiers souvent déjà fragilisés. Les conséquences cumulées des effets du changement climatique et des activités socio-économique se feront sentir sur la distribution et la productivité des stocks halieutiques.



Mesure 2.3.1. Réduire la vulnérabilité des ressources halieutiques et du milieu marin

- Poursuivre la mise en place des mesures de gestion visant l'exploitation durable des ressources halieutiques, fondées sur des avis scientifiques
- Veiller à la reconstitution des stocks des espèces exploitées et instaurer et veiller au respect des périodes de repos biologique.
- Protéger les espèces menacées en augmentant le taux des espèces capturées sous quotas à 95% en 2020
- Atteindre un niveau de 95 % des espèces commercialisées gérées durablement
- Assurer la création d'aires marines protégées correspondant à 10 % de la zone économique exclusive, à horizon 2030
- Développer 2 écloseries pour le repeuplement de cinq espèces littorales en danger
- Établir un réseau d'observation côtier, doté de quatre bouées océanographiques et météorologiques et élargir le système de surveillance et d'alerte environnemental et sanitaire du littoral à 40 zones d'observation
- Restaurer 50 % des habitats marins dégradés, à horizon 2030

Mesure 2.3.2. Assurer le développement d'un secteur de pêche et aquaculture durable

- Augmenter de 50 % le volume de produits valorisés provenant du milieu marin
- Renouveler et moderniser 30 % des flottes, notamment avec des bateaux plus écologiques et équipés avec des systèmes d'observations
- Encourager les initiatives visant l'implantation de la traçabilité et de l'éco certification pour les produits aquatiques
- Renforcer et encadrer la filière aquaculture en élaborant les évaluations environnementales de la filière, en assurant le suivi des PGES et en mettant en place un programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles
- Fixer les normes et standards des matériaux utilisés dans la pêche



CHANTIER 2.4. RÉDUIRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

Le changement climatique se manifeste de manière directe par des perturbations impactant la santé et le bien-être de la population. La fragilité de la population aux effets du changement climatique est un facteur primordial, à considérer lors de l'élaboration des mesures d'atténuation ou d'adaptation. Les données disponibles au niveau national et international ont ainsi montré des liens de cause à effet entre certaines perturbations climatiques et des problèmes de santé, dues soit à des maladies infectieuses et diarrhéiques, allergiques, respiratoires, maladies à transmission vectorielle et des malnutritions.

De manière spécifique, la vulnérabilité du secteur de la santé au Maroc peut être due à la présence des foyers endémiques de maladies susceptibles d'être aggravées par le changement climatique. En effet, le risque de réactivation de ces maladies est toujours présent.

Dans ce sens, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que le changement climatique provoquerait près de 250000 décès annuels et additionnels au Maroc, entre 2030 et 2050, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur. Ces risques concernent plus la population vulnérable des enfants, personnes âgées et population rurale.



Conscient de ces enjeux, le Ministère de la Santé a défini un «**Plan Opérationnel d'Adaptation au Changement Climatique**» visant la réalisation de 4 objectifs majeurs :

- La vulnérabilité et les capacités d'adaptation du système de santé sont régulièrement évaluées et des mesures préventives et correctives sont introduites dans les exercices de planification et de programmation
- La surveillance des maladies sensibles au climat est intégrée dans le système de surveillance épidémiologique et inclut des indicateurs climatiques et environnementaux
- La prévention et la prise en charge des maladies sensibles au climat sont améliorées
- Des outils de formation sur le changement climatique et son impact sur la santé sont disponibles

Le Plan Climat National vise à renforcer ce plan opérationnel et appui l'accélération de sa mise en œuvre.



Mesure 2.4.1. Développer la veille sanitaire liée aux effets du changement climatique (SNDD/ stratégie sectorielle/ CDN)

- Mettre en place une nouvelle gouvernance permettant d'améliorer l'état des connaissances de la qualité de l'air (Réseau National de Surveillance de la qualité de l'air, cadastres des émissions atmosphériques des régions et des grandes villes du Royaume, études éco-épidémiologiques).
- Établir un état des lieux de la santé « respiratoire » de la population pour faire le suivi et vérifier les améliorations.
- Évaluer l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé des populations, notamment la prévalence des maladies pulmonaires, dans les grandes villes.
- Identifier et qualifier les impacts sanitaires potentiels par milieu vulnérable.
- Prévenir des maladies émergentes et préparation de la riposte aux épidémies et urgences de santé publique

Mesure 2.4.2. Renforcer le système de surveillance épidémiologique et prévenir les risques sanitaires liés aux effets du changement climatique (SNDD/ stratégie sectorielle)

- Développer un système de veille sanitaire
- Renforcer les structures régionales et provinciales chargées de la surveillance épidémiologique, notamment celle liée aux effets du changement climatique
- Renforcer les capacités nationales de préparation et de riposte aux maladies émergentes et ré-émergentes prioritaires.

Mesure 2.4.3. Renforcer l'accès aux soins pour la population des milieux vulnérables

- Réduire les inégalités en matière d'accès aux services de santé et mettre à niveau l'offre de soins
- Renforcer l'accès aux soins en milieu rural
- Renforcer les mesures préventives dans les milieux vulnérables et à fort risque climatique
- Mettre en place un plan d'actions adapté pour développer la résilience des personnes âgées, femmes et enfants
- Concevoir un plan d'actions destiné à développer la résilience de la population rurale et la communauté des petites agglomérations



- Accélérer la généralisation du RAMED dans les milieux vulnérables
- Revoir la carte sanitaire des milieux vulnérables
- Mettre en place de nouvelles unités de soins au niveau des zones enclavées
- Développer un système incitatif pour le personnel exerçant dans des zones enclavées et difficiles
- Renforcer la couverture sanitaire mobile pour les zones isolées
- Soutenir les mesures veillant à réduire la mortalité maternelle, néonatale, infantile et juvénile, tel que préconisé par la SNDD dans son 6ème enjeu
- Améliorer la prise en charge des maladies sensibles au climat



CHANTIER 2.5. RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le changement climatique a comme premier effet l'accroissement de la pression sur les écosystèmes sensibles et la biodiversité. En plus des pressions des activités socio-économiques, les effets du changement climatique, notamment la sécheresse récurrente a accusé le déficit des ressources naturelles Marocaines et a accéléré le processus de leur dégradation. Or, le Maroc, pays de transition bioclimatique et écologique, possède des ressources endémiques fragiles et menacées.

Des réformes juridiques avec la promulgation en 2010, d'une loi sur les aires protégées et l'élaboration de la stratégie nationale de conservation des zones humides constituent des mécanismes de conservation des zones humides au Maroc. Compte tenu de l'importance des zones humides dans le développement socio-économique du Maroc, des actions additionnelles doivent être consolidées davantage pour préserver ces écosystèmes fragiles, les faire connaître, mettre en valeur leurs potentialités et agir dans le sens d'une utilisation rationnelle qui en respecte l'équilibre. Les forêts offrent des services importants à l'économie et aux populations vulnérables au Maroc. Le changement climatique menace la vitalité et la dynamique de cet écosystème. Il affecte la capacité de régénération des forêts, leur composition (biodiversité faunistique et floristique), leur consistance et leur répartition spatiale.



Les grands équilibres écologiques établis sont également impactés sévèrement par le changement climatique, sachant que la géographie du territoire national est caractérisée par la présence de chaînes orographiques importantes. Le changement climatique causera également la détérioration des aires des écosystèmes forestiers (cédraie, subéraie, tetraclinaie, arganeraie et autres) au profit des écosystèmes préforestiers, steppiques et sahariens avec toutes les conséquences sur le plan socio-économique et en matière de perte des services écosystémiques.

Le changement climatique a également des impacts importants sur l'inondation, l'érosion, la perte de biodiversité et

pourraient entraver le développement socio-économique du Royaume, en raison de la concentration de la grande majorité des activités industrielles, urbaines et touristiques aux abords des villes côtières.



Mesure 2.5.1. Renforcer les politiques de conservation et de réhabilitation de la biodiversité et des zones humides

- Veiller à l'opérationnalisation des objectifs d'Aichi 2011-2020.
- Établir une liste hiérarchique des espèces menacées d'extinction et mettre en oeuvre des scénarii adaptés de sauvegarde et étendre le réseau des aires protégées, par l'augmentation de leurs nombres et de leurs superficies et par l'accélération de la mise en oeuvre des plans de gestion des aires protégées déjà existants.
- Accorder une attention particulière aux écosystèmes riches en espèces endémiques, rares et menacées, remarquables et vulnérables, phares et d'intérêt patrimonial ou encore d'intérêt économique et socioéconomique notamment au niveau des zones humides.
- Assurer et dynamiser la régénération naturelle et artificielle de la biodiversité et de ses écosystèmes naturels.
- Renforcer les mesures veillant à conserver la biodiversité marine et les écosystèmes marins
- Renforcer le programme de lutte contre l'ensablement et améliorer le couvert végétal des zones sensibles et zones humides.
- Intégrer la protection durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles
- Valoriser les services éco-systémiques et développer la notion de Coût Total
- Promouvoir la protection et la conservation de la diversité des pollinisateurs pour une meilleure résilience des écosystèmes.

Mesure 2.5.2. Renforcer l'adaptation des écosystèmes forestiers et leur gestion durable

- Reconstituer les forêts sur 250 000 hectares, à horizon 2024
- Assurer le traitement contre l'érosion de 1 500 000 hectares, dans 22 bassins prioritaires, à horizon 2030
- Assurer le reboisement de 600 000 hectares, à horizon 2030
- Augmenter la densité et le couvert des massifs forestiers, en particulier les forêts dégradées et notamment celles d'arganier
- Anticiper et gérer la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux risques liés aux incendies et à la santé des forêts par la mise en place des dispositifs de prévisions et de lutte

Mesure 2.5.3. Renforcer la résilience du littoral pour faire face au changement climatique (PNL)

- Concevoir et mettre en œuvre un plan national de gestion des risques littoraux et d'adaptation au CC
- Elaborer le processus d'élaboration et de mise à jour des cartes de vulnérabilité et des cartes de risques climatiques du littoral
- Intégrer les facteurs géologiques et géomorphologiques, les risques tectoniques et les risques littoraux dans les cartes de vulnérabilités et les études sur le littoral
- Intégrer les cartes de vulnérabilité dans les cartes d'aménagement afin de définir les zones sensibles et assurer la durabilité des aménagements
- Renforcer les systèmes d'alerte existants (NEAMTIC, JICA Inondations) et en proposer d'autres plus spécifiques au littoral
- Mettre en place un dispositif de veille-alerte précoce aux événements climatiques et météorologiques extrêmes pour le renforcement des capacités prédictives nationales

Mesure 2.5.4. Préserver les zones oasiennes et les zones désertiques (SNDD)

- Renforcer les programmes d'adaptation au changement climatique des oasis (PACC-Oasis)
- Améliorer les connaissances sur le changement climatique et réaliser la carte d'aléas et la carte de risques des zones oasiennes (inondations, incendies, sécheresse, bayoud, etc.)
- Mettre en place un système d'alerte et de vigilance contre les risques climatiques dans les régions des oasis au Maroc.
- Adapter les techniques d'agriculture aux spécificités des zones oasiennes
- Identifier les types de produits les plus adaptés aux spécificités des zones oasiennes
- Mettre en place un plan d'actions adapté pour la mobilisation des eaux dans les zones oasiennes et désertiques
- Promouvoir le patrimoine architectural et le savoir-faire traditionnel dans les zones oasiennes (rsours et Kasbahs et Khettaras)



Mesure 2.5.5. Renforcer la résilience des zones de montagne (SNDD)

- Assurer la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement des Zones Montagneuses
- Régénérer les forêts naturelles montagneuses, compte tenu de la problématique sociale et pastorale sur les espaces forestiers de montagne.
- Augmenter les superficies des aires protégées au niveau des zones de montagne
- Augmenter le nombre de parcs nationaux au niveau des zones de montagne
- Accélérer l'agrégation et la mise en œuvre des programmes Pilier II du Plan Maroc Vert au niveau des zones de montagne
- Assurer la mise en œuvre du Programme de Développement Territorial Durable du Haut Atlas, du programme de Développement Territorial Durable de l'Anti Atlas, du Programme de Développement Territorial Durable du Massif Rifain qui intègrent la composante climatique dans les projets de territoires identifiés ou en cours.

Mesure 2.5.6. Améliorer la gestion durable des écosystèmes naturels

- Promouvoir davantage les études et les plans d'aménagement et de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Renforcer le développement et la valorisation des filières principales des produits forestiers ligneux et non ligneux;
- Promouvoir l'organisation de la population limitrophe des écosystèmes forestiers et mettre en place un cadre de responsabilisation de cette population à la gestion, la préservation et l'exploitation des écosystèmes;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie nationale bois-énergie

Mesure 2.5.7. Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols

- Gérer les sols dans une perspective durable et en coordination intersectorielle
- Développer le principe de vocation des sols
- Renforcer les contrôles afin de préserver les sols



CHANTIER 2.6. RENFORCER L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE BASE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les infrastructures de base soutiennent le développement économique et assurent le bien-être de citoyens. Les impacts du changement climatique sur infrastructures de base concernent aussi bien les réseaux de transports de tous les modes que les ouvrages d'art qui lui sont associés.

La pression subie par ces infrastructures nécessite la définition et la mise en œuvre de mesures d'adaptation adéquates. De plus, ces mesures sont indispensables par la longue durée d'utilisation des réseaux et matériels de transport.

Le Plan Climat National définit des mesures permettant d'analyser l'impact du changement climatique et sa portée afin de concevoir des actions d'adaptation pertinentes pour améliorer la résistance et la résilience des infrastructures, existantes et futures.





Mesure 2.6.1. Evaluer l'impact du changement climatique sur les infrastructures de base

- Définir une méthodologie harmonisée pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité des infrastructures et des systèmes de transport terrestre, ferroviaire, maritime et aéroportuaire
- Lancer une étude visant à évaluer l'impact du changement climatique sur les infrastructures des différents modes de transport ainsi que les ouvrages d'art qui lui sont associées
- Etudier l'impact du changement climatique sur la demande de transport et les conséquences sur la réorientation de l'offre de transport

Mesure 2.6.2. Préparer des stratégies de réponses adaptées et progressives aux problématiques du changement climatique, globales et territoriales.

- Analyser les résultats de l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les infrastructures de base, pour élaborer un plan d'adaptation adéquat aux différentes composantes



PILIER 3 :

ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE

Le pilier d'atténuation des effets du changement climatique se base sur des mesures claires, relatives aux 6 premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Ce pilier renforce également le rôle des forêts en matière de stockage de carbone

Chantier
stratégique

1

CHANTIER 3.1. DÉCARBONISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU MAROC

Mesure 3.1.1. Accélérer le taux de pénétration des énergies renouvelables pour atteindre 42 % de la puissance électrique installée à horizon 2020 et %52 à l'horizon 2030 (SNDD et CDN)

Mesure 3.1.2. Promouvoir et développer l'efficacité énergétique au Maroc

Chantier
stratégique

2

CHANTIER 3.2. ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES BÂTIMENTS PERFORMANTS

Mesure 3.2.1. Accélérer la mise en œuvre des engagements Marocains en matière d'atténuation des émissions de GES du secteur de l'habitat

Mesure 3.2.2. Soutenir le plan d'atténuation du secteur de l'Habitat par la mise en place de mécanismes innovants

Mesure 3.2.3. Concevoir un programme de conduite du changement de perception des bâtiments performants

Chantier
stratégique

3

CHANTIER 3.3. INSCRIRE LES TERRITOIRES DANS LA DYNAMIQUE CLIMAT

Mesure 3.3.1. Accélérer la mise en œuvre des programmes de plantations du secteur agricole (SNDD/CDN)

Mesure 3.3.2. Réussir la transition énergétique du secteur agricole (SNDD)

Chantier
stratégique

4

CHANTIER 3.4. INSCRIRE L'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE DANS UNE TRAJECTOIRE D'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 3.4.1. Développer l'efficacité énergétique dans les filières industrielles

Mesure 3.4.2. Assurer la transition énergétique du secteur industriel

Chantier
stratégique

5

CHANTIER 3.5. ACCOMPAGNER LE SECTEUR DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DANS LEURS PROCESSUS D'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Mesure 3.5.1. Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de transport et de la logistique et promouvoir la mobilité durable

Mesure 3.5.2. Accélérer le programme de renouvellement du parc des transports routiers

Chantier
stratégique

6

CHANTIER 3.6. PROMOUVOIR UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mesure 3.6.1. Soutenir l'atteinte des objectifs du PNDM

Mesure 3.6.2. Optimiser le traitement et la gestion environnementale des eaux usées



Chantier
stratégique

7

CHANTIER 3.7. AMPLIFIER LE RÔLE CENTRAL DE LA FORÊT EN MATIÈRE DE STOCKAGE DU CARBONE

Mesure 3.7.1. Renforcer le programme de reboisement et limiter les effets négatifs liés au prélèvement non contrôlé du bois

Mesure 3.7.2. Accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des effets du changement climatique dans les forêts

Mesure 3.7.3. Développer une filière bois-énergie durable

CHANTIER 3.1. DÉCARBONISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU MAROC

« ... Plus récemment enfin, nourri par la même démarche qui privilégie le long terme, le Royaume du Maroc est devenu l'un des acteurs majeurs de la transition énergétique dans le monde et plus particulièrement sur le Continent africain. C'est ainsi que l'objectif de 42 % qui avait été fixé pour la part des énergies renouvelables, dans la réponse à apporter à nos besoins en 2020, a récemment été porté à 52 % à l'horizon 2030. Par son caractère ambitieux et substantiel, la contribution prévue déterminée du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique, confirme cette démarche avant-gardiste du Royaume ... »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la COP24

Le secteur de l'énergie est aujourd'hui un moteur principal du développement économique et social de tout pays, il constitue néanmoins la principale source des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). En effet, les émissions provenant de ce secteur ont, depuis les 4 dernières décennies, augmentées plus rapidement que celles provenant des autres secteurs. Au Maroc, le secteur de l'énergie est actuellement marqué par une dynamique de croissance à tous les niveaux (capacité, production, consommation, innovation) et se caractérise par une dominance des sources fossiles et une forte dépendance du reste du monde. Conscient de ses enjeux énergétiques, le Maroc s'est engagé dès 2009, dans une stratégie énergétique (SEN) axée entre autres sur la diversification de son mix énergétique, la maîtrise de la demande d'énergie et surtout le développement des énergies renouvelables (EnR).

Le Pays a ainsi rehaussé ses ambitions en matière d'EnR en visant à porter leur part à 52% de la capacité électrique nationale à l'horizon 2030, et ce grâce à des projets structurants



notamment en matière d'énergies solaires et éoliennes. Cependant, à l'heure actuelle l'utilisation extensive de l'énergie traditionnelle (charbon de bois et bois de feu), principalement dans le milieu rural, constitue une menace pour le couvert forestier et un risque compromettant le développement durable. Par ailleurs, les projections établies par le Ministère de l'Énergie des Mines et du Développement Durable prévoient le triplement de la demande en énergie primaire et le quadruplement de la demande électrique à l'horizon 2030.

La satisfaction de cette croissance passera par une diversification des sources d'énergie et une transition énergétique notable vers les énergies renouvelables. Avec des estimations d'émissions de l'ordre de +138 millions de tonnes Eq-CO₂ en 2040, le secteur de l'énergie reste le premier responsable des émissions des GES au Maroc. Sa part serait pratiquement constante dans la mesure où elle évoluerait de 54,4% en 2010, à 54,6% en 2040. La réduction des émissions des GES pour le module énergie a été estimée à 59 324 Millions de Tonnes Eq-CO₂ annuelles pour un investissement de 56 585 Millions \$US.



L'analyse des 51 projets d'atténuation inscrits dans le cadre de la CDN du Maroc identifie 10 projets d'atténuation des émissions de GES, à travers la promotion des énergies renouvelables :

- **6 projets inconditionnels d'atténuation des émissions de GES :**
 - Plan éolien national à horizon 2020 et mise en place de 2GW éoliens
 - Plan solaire national à horizon 2020 et mise en place de 2GW solaires
 - Programme national de promotion de photovoltaïques
 - Centrales d'hydro-électriques à l'horizon 2030 et mise en place de STEP de 650MW et 125 MW d'hydroélectrique
 - Centrales à cycle combiné pour atteindre 3550 MW à l'horizon 2025
 - Parcs éoliens privés
- **4 projets conditionnels d'atténuation des émissions de GES :**
 - Plan éolien national apportant 2GW à horizon 2030
 - Plan solaire national apportant 2GW à horizon 2030
 - Microcentrales hydrauliques de 100 MW à horizon 2030
 - Centrales à cycle combiné à horizon 2030



Mesure 3.2.1. Accélérer la mise en œuvre des projets Marocains en matière d'atténuation des émissions de GES du secteur de l'habitat

- Elaborer un plan d'actions visant l'accélération de la mise en œuvre de la réglementation thermique dans 136 400 habitations par an
- Soutenir l'installation de 983 000 Capteurs solaires thermiques, soit une surface de 2 950 000 m²
- Assurer le déploiement de 130 Millions de lampes LBC sur tout le territoire marocain
- Renforcer le projet d'intégration de 4 450 réfrigérateurs à inertie thermique couplés à un capteur photovoltaïque

Mesure 3.2.2. Soutenir le plan d'atténuation du secteur de l'Habitat par la mise en place de mécanismes innovants

- Analyser les impacts d'une ligne de crédit concessionnelle pour le financement des promoteurs immobiliers
- Baser le soutien aux promoteurs immobiliers et aux acquéreurs de logements sur une rémunération appropriée des efforts d'atténuation consentis. Assurer une subvention d'investissement selon une approche d'appel projet aux promoteurs immobiliers, pour le soutien de premiers projets démonstrateurs
- Analyser l'impact des crédits bonifiés pour la rénovation d'efficacité énergétique des bâtiments
- Lancer un dispositif de contrôle de qualité basé sur la certification des matériaux, l'accréditation des fournisseurs et des installateurs ainsi que le déploiement de bureaux de contrôle compétents
- Elargir les mesures incitatives des bâtiments performants à la branche de l'auto construction.





Mesure 3.2.3. Concevoir un programme de conduite du changement de perception des bâtiments performants

- Elaborer un plan de communication visant à diffuser le concept de logements performants
- Favoriser la comparaison de la compétitivité entre produits immobiliers en considérant l'investissement initial et les coûts d'exploitation
- Mettre en place un système de formation qualifiante des Architectes, Ingénieurs et Techniciens afin de leur permettre d'être accrédités pour travailler dans le cadre du programme
- Constituer et former un corps de contrôleurs qui seront agréés pour la réception des logements performants
- Former et sensibiliser les banques au financement de ce type d'installation ainsi qu'aux procédures spécifique de gestion des lignes de crédit mises en place dans le cadre du programme
- Appuyer la mise à niveau normatif de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables urbaines
- Lancer la réflexion autour des mesures d'adaptation des solutions d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelables, aux spécificités des bâtiments au Maroc (choix des matériaux, configuration technique, protocole de suivi et évaluation, etc.)

CHANTIER 3.3. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET RAISONNÉE

Contribuant à la création de richesse à hauteur de 15% à 20% du PIB national, l'agriculture Marocaine est un secteur socio-économique clé, en raison de son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire, d'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire, d'emploi, de mobilisation de devises et de stabilisation des populations rurales.

Conscient de ses enjeux stratégiques, le Maroc a élaboré le Plan Maroc Vert visant à accélérer la croissance, assurer la durabilité du secteur et lutter contre la pauvreté dans le milieu rural.

La stratégie du Plan Maroc Vert vise à développer le secteur agricole via la mise en place d'une stratégie différenciée intéressant aussi bien l'agriculture moderne (pilier I) que l'agriculture solidaire (pilier II). La déclinaison de cette stratégie au niveau des régions se fait à travers la mise en œuvre de 16 Plans agricoles régionaux (PAR). Suite à la nouvelle régionalisation et la réduction des 16 régions en 12, ces plans agricoles ont été actualisés.





Dans sa conception, la stratégie sectorielle agricole a pris en compte les différents enjeux de durabilité de l'agriculture Marocaine. En effet, le Plan Maroc Vert, à travers son sixième fondement relatif à la notion d'agriculture durable vise à « pérenniser le développement de l'agriculture marocaine et à sauvegarder les ressources naturelles ». Dans ce cadre, le PMV a intégré plusieurs mesures visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique.

Les principales mesures d'atténuation du PMV portent sur :

- Les programmes d'extension, de densification et de réhabilitation des plantations d'olivier, d'agrumes, d'arbres fruitiers, de palmier dattier, d'arganier et de cactus ;
- La plantation d'arbustes fourragers dans le cadre du programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants.

Ces plantations permettent la séquestration du carbone et par conséquent l'atténuation des émissions de Gaz à effet de serre.




Le secteur agricole présente 6 projets d'atténuation inconditionnels dans le cadre de la CDN Maroc, à horizon 2020.

- Programme oléicole
- Programme arboriculture fruitière
- Programme de plantation des agrumes
- Programme de plantation des cactus
- Programme de plantation de palmiers dattiers
- Programme national de développement des parcours et la régulation des flux de transhumants

Ce secteur prévoit également 8 projets d'atténuation conditionnels, à horizon 2030

- Programme oléicole 2030
- Programme arboriculture fruitière
- Programme de plantation des agrumes
- Programme de plantation de l'arganier
- Programme de plantation des cactus
- Projet de plantation d'autres arbustes fruitiers
- Programme de plantation de palmiers dattiers
- Programme national de développement des parcours et la régulation des flux de transhumants



Les principaux programmes du PMV en matière d'adaptation aux changements climatiques sont :

- Les trois programmes de gestion et de maîtrise de l'eau d'irrigation : le Programme National de l'Economie de l'Eau d'Irrigation, le Programme d'Extension de l'Irrigation et les programmes de Partenariat Public Privé dans l'irrigation ;
- L'assurance agricole contre les aléas climatiques ;
- Les programmes de conservation de la biodiversité nationale notamment à travers la Stratégie de développement intégrée des zones oasiennes et de l'arganier ;
- Le programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants à travers la création et la mise en repos de plus de 650 000 ha de parcours et le développement de l'hydraulique pastorale

En plus, des projets avec des partenaires internationaux ont été lancés pour intégrer les mesures d'adaptation au changement climatique visant la promotion des techniques de l'agriculture de conservation dans le système agricole à base des céréales, pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique





Mesure 3.3.1. Accélérer la mise en œuvre des programmes de plantations du secteur agricole (SNDD/ CDN)

- Accélérer les programmes de plantations des filières suivantes : Olives, Agrumes, palmiers dattiers, Argane, Cactus et autres arbres fruitières

Mesure 3.3.2. Réussir la transition énergétique du secteur agricole (SNDD)

- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur agricole, notamment en matière d'irrigation et des besoins liés au pompage.
- Coupler les projets de dessalement de l'eau de mer à destination agricole avec l'utilisation des EnR
- Encourager les opportunités offertes par les nouvelles formes de valorisation de la biomasse
- Développer une agriculture de précision, permettant l'optimisation des intrants du secteur (semences, engrais et produits phytosanitaires) et l'efficacité énergétique au sein des exploitations agricoles



CHANTIER 3.4. INSCRIRE L'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE DANS UNE TRAJECTOIRE D'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le développement industriel du Maroc repose sur plusieurs stratégies, qui ont réussi l'essor de nouveaux secteurs vu que l'industrie Marocaine était surtout dominée par les industries agro-alimentaire, le textile et le cuir.

L'Accélération industrielle (2014-2020) ambitionne de porter le PIB sectoriel à 23 % et à créer 500 000 emplois. Pour réaliser ces objectifs, un fonds d'investissement industriel sera créé pour financer l'ensemble des actions de la stratégie. Il sera doté de 20 milliards de DH à l'horizon 2020.

Outre le développement économique et la création d'emplois, le secteur industriel au Maroc fait face à différents obstacles d'ordre économiques (compétitivité des filières et branches, etc.), humains (adéquation entre la formation et le besoin du secteur en ressources humaines, etc.) et environnementaux (dépollution industrielle, gestion des produits chimiques, valorisation et recyclage des déchets, etc.)





Mesure 3.4.1. Développer l'efficacité énergétique dans les filières industrielles

- Identification des filières à fort potentiel d'efficacité énergétique
- Mettre en place un plan d'actions de développement de l'efficacité énergétique dans les entreprises industrielles.
- Veiller à la mise en place de zones industrielles intégrées et sobres en carbone

Mesure 3.4.2. Assurer la transition énergétique du secteur industriel

- Soutenir les initiatives d'importation du gaz de pétrole liquéfié pour augmenter l'utilisation industrielle
- Appuyer la réalisation des études d'inventaire et de valorisation de la filière biomasse pour des usages industriels
- Mettre en place un programme d'implantation de systèmes de gestion de l'énergie et de la productivité (SGEP) et de la norme ISO 50001 dans l'industrie



L'industrie Marocaine inscrit un projet inconditionnel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet est relatif au développement de l'efficacité énergétique du secteur.

Par ailleurs, 7 projets conditionnels ont été identifiés dans le cadre de la CDN du Maroc :

- Gaz naturel dans le secteur industriel à l'horizon 2030
- Programme de valorisation de la biomasse dans l'industrie
- Programme d'implantation de système de gestion de l'énergie et de la productivité (SGEP) et de la norme ISO 50001 dans l'industrie
- Projet de récupération d'énergie dans les compresseurs pour la période 2021-2025
- Projet pilote d'implantation de production centralisée des utilités dans un parc industriel intégré
- Valorisation des cendres volantes dans l'industrie des matériaux de construction
- Projet de recyclage de Polychlorure de vinyle (PVC)

CHANTIER 3.5. ACCOMPAGNER LE SECTEUR DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DANS LEURS PROCESSUS D'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le transport et la logistique occupent une position stratégique au Maroc, de par leurs contributions socio-économique et leurs impacts sur le développement des autres stratégies sectorielles. Ces branches présentent un potentiel important de contribution à la transition énergétique et la conversion vers une économie verte.

Selon la Stratégie Nationale de Développement Durable, la mobilité durable est définie comme une politique des transports qui cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et la réduction des impacts environnementaux des transports sélectionnés. Concernant les marchandises, la clé se trouve dans l'optimisation des réseaux existants et dans l'amélioration des plateformes d'échange permettant des transferts efficaces entre les différents modes de transport. Pour les particuliers, elle doit s'adapter à chaque besoin de mobilité notamment en proposant une offre multimodale.



Le Maroc s'est doté de plusieurs stratégies contribuant au développement de la mobilité et la logistique durable. Ainsi, la stratégie logistique ambitionne de réduire le nombre de T/km (30 % à l'horizon 2030), de réduire les émissions de CO² (35 % à l'horizon 2030) et la décongestion des routes et des villes. La stratégie sectorielle ambitionne également de réduire la distance cumulée du transport de marchandises de 30 000 km à l'horizon 2030. L'efficacité énergétique a été intégrée à deux niveaux : les infrastructures de base et les transports, ainsi que dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises. Le développement du transport en commun contribue au développement de la mobilité durable, notamment à travers des projets tel que la généralisation du « tramway »

Les initiatives de développement de la mobilité propre devraient être poursuivies et rationalisées pour atteindre les engagements du secteur en matière d'atténuation des effets du changement climatique.



5 projets d'atténuation des effets du changement climatique ont été identifiés dans le cadre du secteur du transport, dont :

• **3 projets inconditionnels d'atténuation :**

- Extension du tramway de Rabat
- Extension du tramway de Casablanca
- Programme de renouvellement du parc des grands taxis

• **2 projets conditionnels d'atténuation :**

- Stratégie nationale de développement de la logistique
- Renouvellement des véhicules utilitaires de plus de 20 ans entre 2025 et 2030

Ces projets permettront la réduction de près de 50 000 Mteq d'émission de CO²



Mesure 3.5.1. Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de transport et de la logistique et promouvoir la mobilité durable

- Promouvoir les modes de transport collectif et les moyens de transport propres.
- Étendre le réseau du tramway à de nouveaux quartiers et de nouvelles villes
- Instaurer un mécanisme de bonus-malus progressif pour tous les véhicules particuliers en fonction de leur consommation suite aux visites
- Instaurer un co-financement par les employeurs des frais de mobilité durable des salariés
- Développer la formation à l'éco-conduite
- Prendre en compte les déplacements induits par les activités, en fonction de leur localisation et de leur organisation, afin de trouver les moyens de les optimiser.
- Intégrer la notion de transport multimodal et d'efficacité énergétique dans les plans de déplacements urbains (PDU).
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique
- Améliorer le système de maintenance et de contrôle technique des véhicules de marchandises
- Assurer le transfert modal de la route vers le rail





Mesure 3.5.2. Accélérer le programme de renouvellement du parc des transports routiers

- Identifier et lever les contraintes d'exécution du programme de renouvellement du parc des transports routiers de marchandises.
- Soutenir le programme de renouvellement du parc des grands taxis.
- Lancer les travaux préparatoires du projet de renouvellement des véhicules utilitaires de plus de 20 ans (prévu entre 2025 et 2030).
- Étendre le programme de prime à la casse et de renouvellement à des véhicules de transport collectif de passagers.

CHANTIER 3.6. PROMOUVOIR UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le développement socio-économique s'accompagne souvent par l'augmentation du volume et de la toxicité des déchets produits. Conscient de cet enjeu, le Maroc s'est inscrit dans un processus visant à transformer cette contrainte en une véritable opportunité économique.

Dans son processus d'amélioration de la gestion des déchets, le Royaume a promulgué en 2006 la loi 28-00 stipulant que certains déchets sont à la charge des Collectivités territoriales (déchets ménagers et assimilés), d'autres sont à la charge de leurs producteurs (déchets dangereux, inertes, spéciaux, médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers). Cette loi a instauré différents mécanismes tel que le principe pollueur payeur. Des programmes de création de décharges contrôlées, des modalités de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque commune, préfecture et région, la création d'une structure nationale de gestion des déchets dangereux, la mise en place d'un système de contrôle et de constatation des infractions et la mise en place d'un système graduel de sanctions financières en fonction de la gravité des infractions sont des instruments mis en place pour réussir le challenge national de gestion intégrée des déchets.



Disposant d'un potentiel de recyclage important, le Maroc a également entamé différents programmes de valorisation des déchets.

La gestion intégrée des déchets a également été introduite dans la conception et l'exploitation des Plateformes Industrielles Intégrées (P2I).



La CDN du Maroc prévoit 2 projets conditionnels d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- Le projet de traitement mécano-biologique et co-incinération des déchets ménagers
- La valorisation des émanations de GES en provenance des stations de traitement des eaux usées

La mise en œuvre de ces projets est estimée à 2060 M US\$ et permettront la réduction de plus de 60 000 M teq CO₂, à horizon 2030.



Mesure 3.6.1. Soutenir l'atteinte des objectifs du PNDM

- Rehausser le taux de recyclage et minimiser les volumes des déchets mis en décharge contrôlée.
- Améliorer et développer le mécanisme de contrôle du respect des dispositifs de la loi 28.00 et instaurer des mécanismes de sanction efficaces
- Renforcer les capacités financières, techniques et managériales au niveau des Communes, afin de répondre aux exigences de la loi 28.00
- Promouvoir, dans des quartiers pilotes, le tri des déchets ménagers à la source, en adoptant en première étape la séparation entre les déchets organiques et les déchets inorganiques
- Renforcer la sensibilisation au tri
- Définir une stratégie « biodégradable » pour les déchets ménagers non valorisables



Mesure 3.6.2. Optimiser le traitement et la gestion environnementale des eaux usées

- Mettre en œuvre et renforcer le cadre réglementaire et organisationnel de la réutilisation des eaux usées
- Mettre en place des stations d'épuration (STEP) en choisissant les Meilleures Technologies Disponibles afin d'assurer leur fonctionnement optimal (gestion des boues d'épuration, prétraitement des rejets industriels, etc.)
- Soutenir la valorisation des émanations de GES en provenance des stations de traitement des eaux usées
- Assurer le soutien adapté de l'état pour la valorisation du biogaz produit par les stations de traitement des eaux usées.
- Identifier et soutenir les opportunités de valorisation des sous-produits d'épuration des eaux usées domestiques
- Limiter les rejets d'eaux usées : délimiter les lieux de rejet des eaux usées et définir les normes de traitement avant le rejet dans le littoral
- Mettre en œuvre les textes réglementaires de déversement des eaux usées





CHANTIER 3.7. AMPLIFIER LE RÔLE CENTRAL DE LA FORÊT EN MATIÈRE DE STOCKAGE DU CARBONE

Les espaces forestiers du Maroc s'étaient sur 9 millions d'ha. Ils sont fragilisés et menacés par les pressions accrues qu'ils subissent et nécessitent des mesures de conservation urgentes afin que les espaces forestiers puissent assurer leurs fonction, tout en garantissant une offre adaptée aux attentes et besoins de la société Marocaine.

En effet, la forêt est un milieu qui est mis sous pression d'une surexploitation. A titre d'illustration, la forêt marocaine ne renouvelle que le tiers du volume de bois de feu prélevé annuellement.

Une perte de 30 000 hectares de forêts est estimée, suite à l'inadéquation entre la demande du bois-énergie et son offre renouvelable. Le rythme de renouvellement des forêts est estimée à 3,25 millions de tonnes par an, alors que la demande excède de 3 fois cette offre de bois énergie.

L'offre renouvelable des forêts Marocaines est également soumise à la pression du surpâturage. La charge actuelle est estimée à 4 fois la possibilité de production herbagère des forêts.

Ainsi des mesures de conservation et de reboisement ont été identifiées. Ces mesures sont capitales pour atténuer plus de 53 000Mteq CO², à horizon 2030.





Le secteur forestier soutient les efforts d'atténuation du Maroc à travers 4 projets dont les engagements sont conditionnels et inconditionnels

4 projets inconditionnels et conditionnels d'atténuation, à horizon 2030

- Programme de reboisement et de reforestation
- Programme de lutte contre l'ensablement
- Gestion des risques climatiques forestiers
- Programme de fours à efficacité énergétique

Mesure 3.7.1. Renforcer le programme de reboisement et limiter les effets négatifs liés au prélèvement non contrôlé du bois

- Soutenir le programme de reboisement et de reforestation
- Accompagner les territoires pour mettre en place des stratégies locales de développement durable au travers des chartes forestières de territoires
- Développer des pépinières de bois à croissance rapide pour répondre aux besoins en bois de chauffage
- Engager des actions pour promouvoir la substitution du bois par d'autres sources d'énergie, en combinant des incitations fiscales avec des opérations de promotion d'équipement et de vulgarisation.

Mesure 3.7.2. Accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des effets du changement climatique dans les forêts

- Renforcer les moyens mobilisés dans le cadre du programme de lutte contre l'ensablement
- Doter la forêt d'un plan de gestion des risques climatiques adapté

Mesure 3.7.3. Développer une filière bois-énergie durable

- Améliorer et encadrer les circuits d'approvisionnement, distribution et de commercialisation de la filière
- Promouvoir la labellisation des produits forestiers (FSC ou PEFC)
- Soutenir et accompagner le développement des coopératives forestières durables
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et de sanction afin de limiter durablement les prélèvements excessifs de bois de feu.
- Contrôler le respect des conditions d'exercice des droits d'usages

PILIER 4 :

INSCRIRE LES TERRITOIRES DANS LA DYNAMIQUE CLIMAT

*Chantier
stratégique*

1

CHANTIER 4.1. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT SOBRE ET RÉSILIENT DES TERRITOIRES

Mesure 4.1.1. Instaurer les impératifs de gestion intégrée du changement climatique dans les processus de planification

Mesure 4.1.2. Généraliser l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climats Régionaux (PCR) et les Plans Climat des Villes (PCV)

Mesure 4.1.3. Améliorer la connaissance territoriale en matière de changement climatique

CHANTIER 4.1. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT SOBRE ET RÉSILIENT DES TERRITOIRES

Le Plan Climat National 2030 traduit la politique nationale en matière de lutte contre le Changement Climatique et constitue le cadre stratégique permettant de répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique.

La lutte contre le changement climatique exige une action commune et responsable à tous les niveaux de gouvernance. Ainsi, l'ensemble des collectivités territoriales devraient s'inscrire dans une démarche permettant d'atteindre les objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. Les efforts qui doivent être consentis pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux sont en premier lieu portés par les collectivités locales et les territoires. Les villes sont des territoires qui présentent une spécificité et des préoccupations particulières. Il n'y a pas d'agriculture dans le milieu urbain, ni forêts abondantes ou d'élevages. Ces aspects relevant de l'adaptation seront moins importants pour la ville, qui abrite plus d'activités émettrices de GES.

L'appropriation au niveau territorial est impérative pour réussir l'opérationnalisation du Plan Climat National. Ainsi une gestion intégrée de ces espaces, une planification réfléchie et une meilleure connaissance des spécifications locales sont des prérequis stratégiques pour inscrire les territoires dans la dynamique climat.





Mesure 4.1.1. Instaurer les impératifs de gestion intégrée du changement climatique dans les processus de planification

- Définir un cadre spatial d'exercice multisectoriel en accord avec les principes de développement durable et la vision du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique
- Elaborer une déclinaison territoriale des émissions de gaz à effet de serre et définir leur répartition sectorielle
- Établir les lignes d'orientation des instruments de planification territoriale et sectorielle, couvrant les objectifs généraux à atteindre en matière d'adaptation et d'atténuation
- Promouvoir la gestion intégrée par une contractualisation Etat- région et Région autorités locales
- Attribuer les compétences nécessaires aux élus locaux dans le cadre de la régionalisation avancée
- Garantir une consultation effective des administrations publiques concernées, le secteur privé, les instituts de recherche et la société civile lors de l'élaboration des Plans Climats Régionaux (PCR) pour une meilleure cohérence des actions menées





Mesure 4.1.2. Généraliser l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climats Régionaux (PCR) et les Plans Climat des Villes (PCV)

- Définir et institutionnaliser un cadre de gouvernance pour le portage et la mise en œuvre des PCR et PCV
- Appuyer les collectivités territoriales pour réaliser leur PCR et mettre en place des programmes de renforcement de capacités en la matière.
- Articuler les PCR avec les SRAT, PDR et les autres projets de planification territoriale.
- Assurer la cohérence entre les PCR et les PCV
- Appuyer les conseils de villes concernées dans l'élaboration des PCV
- Accompagner les collectivités dans la mobilisation de la Finance Climat.

Mesure 4.1.3. Améliorer la connaissance territoriale en matière de changement climatique

- Etablir une carte de vocation des régions pour contribuer à l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les différentes régions.
- Distinguer les différentes unités spatiales pour mieux maîtriser les différents environnements.
- Cartographier les risques climatiques spécifiques à chaque écosystème
- Promouvoir la recherche & développement à l'échelle régionale.
- Mettre en place des indicateurs propres à chaque région afin de mesurer et suivre les principales tendances liées au changement climatique.
- Développer des outils d'aide à la décision, de pilotage et de suivi pour garantir l'adaptation au changement climatique, au niveau régionale et locale.
- Veiller à la diffusion des informations collectées à l'ensemble des parties prenantes en respect de la réglementation en vigueur
- Elaborer des plans de sauvegarde des zones sensibles, espaces menacés, zones vulnérables aux inondations, etc.
- Renforcer les mesures de prévision et mettre en place un système d'alerte efficace par région.



PILIER 5 :

RENFORCER LES CAPACITÉS HUMAINES, TECHNOLOGIQUES ET FINANCIÈRES

« ... Les étapes doivent, en effet, s'enchaîner et la route sera longue, car des habitudes sont à changer, des priorités sont à définir, des technologies sont à inventer, des bilans, réguliers, doivent être acceptés. »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la COP 24

Chantier
stratégique

1

CHANTIER 5.1. SENSIBILISER ET MOBILISER POUR FAIRE FACE, COLLECTIVEMENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 5.1.1. Développer les volets d'éducation au changement climatique

Mesure 5.1.2. Renforcer les plans de communication et de sensibilisation

Mesure 5.1.3. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication et de sensibilisation spécifiques

Chantier
stratégique

2

CHANTIER 5.2. Doter le Plan Climat National de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre de ses mesures

Mesure 5.2.1. Développer les modules de formation sectoriels nécessaires pour la réussite des plans d'action d'atténuation et d'adaptation

Mesure 5.2.2. Contractualiser les formations avec les différents opérateurs

Mesure 5.2.3. Assurer le renforcement de capacités des décideurs nationaux, pour réussir le défi climatique

Chantier
stratégique

3

CHANTIER 5.3. PROMOUVOIR LA FORMATION, L'INNOVATION ET LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT SOBRE ET RÉSILIENT

Mesure 4.3.1. Promouvoir la recherche et développement en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

Mesure 4.3.2. Encourager le recours et le transfert des technologies propres

Mesure 4.3.3. Renforcer les dispositifs d'attractivité de la coopération scientifique dans les domaines clés du changement climatique

Chantier
stratégique

4

CHANTIER 5.4. MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

Mesure 5.4.1. Structurer l'emploi des budgets publics associés à la politique climatique nationale

Mesure 5.4.2. Renforcer l'adhésion du secteur financier Marocain dans une dynamique résiliente et responsable

Mesure 5.4.3. Développer l'accès au financement climatique

Chantier
stratégique

5

CHANTIER 5.5. RENFORCER LA CONNAISSANCE, L'OBSERVATION, LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Mesure 5.5.1. Améliorer la connaissance, l'observation et la prévision climatique

Mesure 5.5.2. Développer les procédés nécessaires pour assurer la prévention des risques climatiques

Mesure 5.5.3. Surveiller le changement climatique de manière fiable et régulière à travers l'observation spatiale



CHANTIER 5.1. SENSIBILISER ET MOBILISER POUR FAIRE FACE, COLLECTIVEMENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les mesures du Plan Climat National 2030 ainsi que les engagements internationaux du Maroc ne peuvent être atteints que si des mesures d'accompagnement de la population Marocaine sont mises en œuvre.

En effet un plan d'action complet et cohérent devrait être mis en œuvre afin de réussir à changer les comportements, à modifier les pratiques et les organisations de la société Marocaine.

Le Plan Climat National 2030 vise à mobiliser les citoyens en tant que garant de la politique climat. « Il s'agit pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours. L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable. Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.»

Cette transformation doit être réussie et pérennisée à travers des actions de sensibilisation, de communication ainsi que l'éducation des citoyens.



Mesure 5.1.1. Développer les volets d'éducation au changement climatique

- Former les enseignants à la problématique du changement climatique et ses enjeux nationaux et mondiaux
- Promouvoir l'éducation au changement climatique, à travers l'insertion des programmes informationnels à différents niveaux scolaires et universitaires
- Elaborer le programme d'éducation au changement climatique, destiné aux différents niveaux scolaires et réaliser des supports et des activités pédagogiques adaptés

Mesure 5.1.2. Renforcer les plans de communication et de sensibilisation

- Élaborer et mettre en oeuvre des plans de communication autour des différentes problématiques climatiques en mettant l'accent sur les spécificités régionales et locales et en veillant à la diversification des actions et des supports ciblant l'ensemble des acteurs (Décideurs, élus, opérateurs économiques, ONG, médias) et toutes les populations.
- Renforcer les actions de proximité engagées par les associations et les collectivités territoriales.
- Renforcer l'utilisation des réseaux sociaux pour notamment sensibiliser les plus jeunes.



Mesure 5.1.3. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication et de sensibilisation spécifiques

- Renforcer les actions de communication autour de la conservation des ressources en eau et en sol
- Sensibiliser les citoyens à la fragilité des zones sensibles et l'importance des ressources endémiques Marocaines
- Appuyer l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation à l'importance de la transition énergétique au Maroc ainsi que ses retombées pour les citoyens, les professionnels et la nation
- Sensibiliser et communiquer autour des dispositifs de développement des bâtiments performants et leurs avantages
- Elaborer un plan de communication et de sensibilisation, à destination des agriculteurs afin d'intégrer les nouvelles pratiques résilientes et sobres
- Sensibiliser autour de l'éco-conduite et ses implications environnementales et économiques
- Elaborer un plan de communication et de sensibilisation au tri des déchets





CHANTIER 5.2. Doter le Plan Climat National de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre de ses mesures

Les différentes initiatives et mesures recommandées par le Plan Climat National 2030 nécessitent l'adoption de nouvelles techniques et technologies. La transition entamée vers une économie résiliente et sobre en carbone nécessite la formation des acteurs à différents niveaux : décideurs politiques, fonctionnaires des administrations publiques, acteurs du secteur privé et les ingénieurs et techniciens sectoriels.

Des mesures de formation sont à renforcer à travers différents mécanismes.



Mesure 5.2.1. Développer les modules de formation sectoriels nécessaires pour la réussite des plans d'action d'atténuation et d'adaptation

- Généraliser l'intégration de la science et l'ingénierie du climat dans les cursus universitaires et les formations d'ingénieurs de tous les domaines
- Insérer des modules relatifs au financement climatique dans les cursus financiers
- Mettre en place un système de formation qualifiante des Architectes, Ingénieurs et Techniciens afin de leur permettre d'être accrédités pour travailler dans le cadre du programme de développement des bâtiments performants
- Former les superviseurs et le corps des contrôleurs sur les différentes mesures d'adaptation et d'atténuation
- Former les opérateurs du Conseil Agricole Privé et Public sur les modalités de l'agriculture résiliente et sobre en carbone

Mesure 5.2.2. Contractualiser les formations avec les différents opérateurs

- Contractualiser la formation sur l'assainissement avec l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable
- Contractualiser la formation sur l'Efficacité Énergétique avec l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable - Branche Électricité
- Elargir la formation en météorologie assurée par l'Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP) vers une formation en climatologie sectorielle et contractualiser le développement des compétences entre l'EHTP et différents partenaires (MASEN, ONCF, ONEE, ANP, etc)
- Contractualiser la formation sur les énergies renouvelables avec MASEN
- Mettre en place des plateformes pédagogiques relatives aux métiers du climat au sein de l'OFPPPT pour assurer une formation professionnelle d'un niveau élevé.

Mesure 5.2.3. Assurer le renforcement de capacités des décideurs nationaux, pour réussir le défi climatique

- Mettre en œuvre un programme de formation sur les instruments de financement de la politique climatique, pour les acteurs publics et les opérateurs privés
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les thèmes liés au changement climatique pour différents acteurs en vue de permettre la prise en considération de ce phénomène et son intégration dans les politiques et les processus de décision.
- Former les acteurs publics pour qu'ils s'approprient la vision, les concepts et l'approche intégrée de la lutte contre le changement climatique et qu'ils intègrent les éléments du régime international sur le climat.



CHANTIER 5.3. PROMOUVOIR LA FORMATION, L'INNOVATION ET LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT SOBRE ET RÉSILIENT

La recherche et le développement ont souvent été perçus comme créateurs de nouveaux risques et de nouvelles pratiques industrielles, agricoles, nuisibles à l'environnement et au climat. Ces disciplines restent également des pourvoyeurs de solutions et techniques de réduction de l'impact des activités économiques. L'anticipation des risques et la proposition de plan d'actions techniques et scientifiques ne peuvent être réussis sans les travaux de la recherche et développement.

Sur la scène internationale, l'innovation est placée en tant que pilier majeure de l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. Elle fournit une matière essentielle et des éclairages irremplaçables aux décisions des acteurs sociaux et des politiques.



Mesure 5.3.1. Promouvoir la recherche et développement en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

- Évaluer les besoins technologiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des émissions.
- Doter la R&D d'un budget annuel dédié à un programme de recherche précis
- Adapter les critères de validation des projets de recherche aux besoins nationaux d'atténuation et d'adaptation
- Intégrer les problématiques climatiques dans les orientations stratégiques des établissements de recherche
- Instaurer des mécanismes destinés à la reconnaissance des compétences et à la valorisation de l'excellence scientifique et technique, notamment pour des thématiques d'atténuation et d'adaptation
- Mettre en place un réseau permanent et structuré de recherche sur le climat au sein du 4C, assurant la coopération et la coordination entre les établissements impliqués dans les travaux de recherche liés au changement climatique et de développement de techniques et technologies innovantes (adaptation et atténuation).
- Développer des pôles de compétitivité associant entreprises, laboratoires, universités et Collectivités territoriales autour de centres de recherche pour favoriser ainsi la dynamique des innovations
- Mobiliser et soutenir le financement des programmes scientifiques de recherche liés à la lutte contre le changement climatique (scenarios de risques, mesures d'adaptation et d'atténuation)
- Mettre en place un consortium des établissements de formation pour concevoir des programmes de formation spécialisée permettant le renforcement de capacités des cadres marocains et africains



De par ses spécificités, le Maroc devra reposer sur des projets de recherche innovants qui analysent les problématiques nationales pour proposer des solutions adaptées. Il est donc nécessaire de développer les disciplines nationales de R&D, sans occulter les différents transferts de technologies des autres pays. Les travaux de R&D devront être orientés vers des projets de recherche appliquée soutenus à tous les niveaux. En effet, des travaux de recherche traitent des problématiques de l'environnement et du climat sans mise en œuvre effective de leurs débouchées.

Le Maroc devrait également renforcer le corps de chercheurs locaux par une mobilisation plus efficace des compétences Marocaines à l'étranger.





Mesure 5.3.2. Encourager le recours et le transfert des technologies propres

- Optimiser le transfert des technologies en encourageant et soutenant les partenariats et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.
- Définir une politique de partenariat et de réseautage à l'échelle régionale et internationale
- Promouvoir le rôle du 4C dans la mise en réseau de l'expertise publique et privée, de la recherche scientifique et des réseaux d'experts.
- Positionner le 4C comme acteur actif dans l'échange d'expériences et le dialogue international relatif au changement climatique.

Mesure 5.3.3. Renforcer les dispositifs d'attractivité de la coopération scientifique dans les domaines clés du changement climatique

- Mettre en place un programme d'accueil des chercheurs Marocains (à l'étranger) et internationaux
- Mettre en place un programme d'accueil des jeunes chercheurs/doctorants en matière de changement climatique







CHANTIER 5.4. MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

« ... Ceci exige de convenir d'une feuille de route concrète, claire et prévisible en vue de mobiliser les fonds nécessaires au financement des projets et, partant, de favoriser le changement que nous entendons réaliser au niveau des schémas de l'investissement privé. »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris

Les obstacles financiers ont été relevés lors de la planification et la mise en œuvre des différents chantiers d'adaptation et d'atténuation au Maroc. L'accès au financement des différents projets de lutte contre le changement climatique reste l'axe d'amélioration majeure de la politique climatique nationale.

En effet, le Maroc estime son investissement en matière d'atténuation des effets du changement climatique à 50 milliards de dollars américains, dont 48% est conditionné par un financement international. De plus, le programme d'adaptation mobilisera 35 milliards de dollars américains pour lesquels le Maroc envisage de dédier au minimum 15 % de ses budgets d'investissement.





Ces investissements sont très importants et imposent au Maroc un effort financier considérable qu'il ne peut supporter sans l'appui de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle le plan climat prévoit un partage harmonieux des financements et des risques entre les secteurs public et privé, les bailleurs de fond traditionnels au niveau national et les financements internationaux innovants. Dans ce sens, le Maroc devra établir des plans cohérents avec des projets précis et bancables de lutte contre le changement climatique, afin de pouvoir profiter des nouvelles formes de financement, notamment « la Finance Climat ».

La finance Climat reste un des efforts internationaux majeurs pour relever le défi du changement climatique. Il s'agit d'un catalyseur financier permettant de soutenir les efforts des différentes nations pour la promotion d'un développement durable et sobre en carbone.

À ce jour, le Maroc est le premier bénéficiaire des fonds internationaux engagés au Sud de la Méditerranée pour le financement climat. Ceci témoigne du dynamisme de l'activité de transition énergétique au Maroc, mais aussi de la confiance des bailleurs de fonds envers le marché marocain et ses capacités à développer ce genre d'activités.

En plus de l'accès aux opportunités de la Finance Climat, il est essentiel de se doter d'un montage financier complet, permettant de mettre en cohérence l'emploi des budgets publics et le développement d'instruments financiers innovants.

Mesure 5.4.1. Structurer l'emploi des budgets publics associés à la politique climatique nationale

- Revoir la nomenclature et les orientations de la finance publique afin de développer un budget de l'Etat sensible au climat
- Systématiser l'intégration des enjeux climatiques dans le processus d'allocation des ressources.
- Décliner les engagements du Maroc, en portefeuilles de projets structurés, adressés aux partenaires financiers et stratégiques nationaux et internationaux
- Assurer une cohérence des projets d'investissement à réaliser par l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé
- Instaurer l'examen de la performance budgétaire des programmes climatiques et mettre en place un processus d'amélioration continue
- Mettre en place un dispositif de suivi des ressources allouées aux activités climatiques pour une meilleure efficacité des ressources, ainsi qu'une meilleure coordination.
- Lancer une réflexion autour des apports de l'ISR (Investissement Socialement Responsable) et de la fiscalité environnementale, dans le cadre de la réalisation des engagements Marocains en matière de lutte contre le changement climatique
- Améliorer la transparence de l'information et l'harmonisation des appuis



Mesure 5.4.2. Renforcer l'adhésion du secteur financier et privé Marocains dans une dynamique résiliente et responsable

- Développer la visibilité des portefeuilles structurants de projets sobres et résilients auprès du secteur privé
- Assurer la mobilisation rationnelle de l'enveloppe financière de 50 milliards de dollars engagée par le secteur financier national, dans le cadre de « La feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable »
- Adopter de façon définitive une démarche de développement durable fondée sur l'intégration des enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance dans l'exercice des activités de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de conseil des banques marocaines
- Renforcer l'inclusion financière dans les sociétés ainsi que la contribution des banques aux causes d'intérêt général
- Renforcer le système d'assurance et de réassurance contre les risques climatiques
- Initier le débat sur la meilleure prise en compte des risques climatiques dans la communication extra-financière



Mesure 5.4.3. Développer l'accès au financement climatique

- Renforcer le cadre institutionnel national de gouvernance de la « Finance Climat »
- Généraliser l'élaboration des plans d'investissement en matière d'atténuation « NAMAs » pour l'ensemble des secteurs concernés
- Renforcer les capacités des institutions nationales en lien avec la mobilisation de la Finance Climat.
- Favoriser les mécanismes d'accès direct au financement par l'appui à l'accréditation de nouvelles institutions nationales de mise en œuvre (INM) par les fonds « climat »
- Formaliser des processus clairs et transparents relatifs à la sélection de projets éligibles au financement climatique
- Lancer la réflexion autour de l'identification de nouvelles structures internationales et spécialisées, visant le financement de projets inscrits dans la politique climatique nationale
- Accompagner les initiatives de financement international du secteur privé, tel que le projet MorSEFF (ligne de financement de l'énergie durable destinée aux entreprises privées marocaines pour un montant de 110 M Euros) initié par la BERD, la BEI, l'AFD et la KfW

CHANTIER 5.5. RENFORCER LA CONNAISSANCE, L'OBSERVATION, LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Le Maroc s'est doté de plans et programmes visant à honorer ses engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

Ces efforts devraient être accompagnés d'une meilleure connaissance des spécificités climatiques du Maroc, ainsi que l'adoption d'une logique d'anticipation des risques.

Outre, le renforcement des mécanismes classiques de contrôle et d'anticipation des risques, le Maroc devrait s'engager dans les nouvelles tendances de surveillance spatiale du changement climatique.



Mesure 5.5.1. Améliorer la connaissance, l'observation et la prévision climatique

- Investir dans la caractérisation des sols Marocains et les spécificités climatiques des différentes régions
- Améliorer le processus de collecte et gestion des données relatives au changement climatique, notamment pour le suivi de la vulnérabilité et des émissions de GES par la mise en place d'un système d'information.

- Évaluer les lacunes et les besoins humains, matériels et technologiques en matière d'observation et de prévision à court, moyen et long terme.
- Renforcer le rôle de l'Observatoire National de l'Environnement (ONEM) et des Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) dans le cadre du 4C pour l'établissement et la gestion de banques de données (nationale et régionale)
- Renforcer le rôle du 4C dans l'amélioration de la qualité des données relatives au changement climatique à travers la publication de données spécifiques au Maroc (exemple : indices de vulnérabilité, risques climatiques, facteurs d'émissions des GES, etc.).
- Renforcer les capacités humaines et techniques des acteurs du 4C en matière d'outils de statistique et de modélisation performant pour mieux réaliser les missions de suivi et de prospective climatique et d'établissement des projections d'émissions tendancielles des GES au niveau sectoriel.



- Etablir un réseau d'observation côtier, doté de quatre bouées océanographiques et météorologiques et élargissement du système de surveillance et d'alerte environnemental et sanitaire du littoral à 40 zones d'observation
- Généraliser les actions de suivi et d'évaluation de la biodiversité, à travers le choix approprié de bio-indicateurs
- Renforcer le système d'information climatique et appuyer la capitalisation et la coordination des outils informationnels existants
- Mettre à niveau et renforcer les systèmes d'observations météorologiques (stations automatiques, radars météorologiques, réseau foudre, stations radiosondages, bouées maritimes, etc.)
- Appuyer la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) pour perfectionner davantage la qualité des modèles de prévision météorologiques
- Appuyer les capacités de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) pour le suivi du climat et de son évolution ainsi que le développement de projections (scénarios) de prévision climatique sur le Maroc



Mesure 5.5.2. Développer les procédés nécessaires pour assurer la prévention des risques climatiques

- Élaborer un Plan National de Prévention et de Réponse aux Risques Climatiques.
- Mettre en œuvre le Plan National de Protection contre les Inondations.
- Appuyer les capacités de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) pour le suivi du climat et de son évolution ainsi que le développement de projections (scénarios) de prévision climatique sur le Maroc
- Mettre en place un réseau climatique d'Etat, coordonné par la Direction de la Météorologie Nationale permettant de collecter les données d'observation météorologique des autres partenaires (Eaux et Forêts, Agriculture, Intérieur, les ABH, Secteur privé, Associations ..), mettre à niveau les stations de mesures, optimiser le réseau d'observation et garantir la fiabilité de la donnée climatique.
- Faciliter l'accès à l'information relative aux alertes météorologiques par l'utilisation des nouvelles technologies de communication par tous les acteurs sectoriels en respect de la réglementation en vigueur.
- Encourager le partenariat entre la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) et les différents acteurs en vue de fournir des produits et services d'aide à la décision.
- Mettre en place des systèmes intégrés d'aide à la gestion des risques des événements météorologiques extrêmes (inondation, sécheresse, vagues de froid, vagues de chaleur, etc)





Mesure 5.5.3. Surveiller le changement climatique de manière fiable et régulière à travers l'observation spatiale

- Renforcer les Systèmes d'Information Climatiques existants
- Lancer la réflexion sur l'impact de l'observation satellitaire et l'étude du changement climatique au Maroc
- Développer des partenariats avec les agences spatiales des différents pays
- Elaborer le cadre institutionnel et organisationnel de mise à disposition des outils spatiales à l'observation des émissions de gaz à effet de serre



PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

Le Plan Climat National 2030 est un document de référence, de convergence et de coordination des différentes initiatives nationales et internationales. C'est également un processus continu et progressif de transition vers une économie sobre et résiliente.

La réussite de ce processus nationale et internationale s'appuie sur des enjeux communément acceptés et des objectifs à atteindre. Il s'agit d'une nouvelle manière d'appréhender le développement en mutualisant les efforts et les contributions de tous. La mise en place de nouveaux cadres de coordination et de coopération permettront de réussir cette mutualisation d'effort. Ainsi, pour assurer l'atteinte des objectifs, il s'agit de mettre sur pied une trajectoire progressive qui permet une mise en œuvre effective et réelle des chantiers identifiés.

A la date d'élaboration du présent Plan Climat National 2030, les chantiers identifiés dans cette stratégie sont des chantiers déjà planifiés ou en cours de mise en œuvre. Le défi du Plan Climat National est donc de les renforcer et de les pérenniser, tout en proposant de nouvelles mesures. Le Plan Climat National devrait également être soutenu par un dispositif de pilotage, suivi et évaluation cohérent.

Pour assurer l'appropriation du Plan Climat National 2030, il est nécessaire de mettre en place un processus de validation et d'adoption du plan. Ce processus doit être doté des mécanismes nécessaires pour faciliter les arbitrages et les interactions entre les parties prenantes, tout en s'assurant de la prise en compte des observations de chaque acteur dans un souci d'engagement collectif.

Le processus de validation et d'adoption du plan sera accompagné d'une lecture priorisant les chantiers et les mesures de lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de la complexité de ces chantiers et l'impact des mesures définies, le Plan Climat National se dotera d'un mécanisme de reporting par l'utilisation d'indicateurs pertinents et réfléchis. L'objectif des outils de pilotage et de suivi est de garantir l'efficacité du reporting tout en assurant une amélioration continue des projets d'adaptation et d'atténuation.

Le système de pilotage et de suivi doit être accompagné d'un cycle d'évaluations périodiques. Ainsi, il est recommandé de planifier une évaluation intermédiaire en 2025 et une évaluation finale en 2030. L'évaluation intermédiaire devrait clarifier l'avancement des engagements et le taux de réalisation des indicateurs de pilotage. L'évaluation à terme sera l'occasion de synthétiser le niveau de réalisation des objectifs définis et le cadre de d'échange autour des nouveaux défis climatiques.



**Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines
et du Développement Durable, chargé du Développement Durable**

9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Riad, Rabat
Tél. : 05 37 57 66 49/50/51 • Fax : 05 37 57 04 68

www.environnement.gov.ma